SUSTAINABLE DEVELOPMENT INITIATIVES IN CANADA

ACTIVITIES IN PROGRESS

Environment Canada Environnement Canada

Canada

SUSTAINABLE DEVELOPMENT INITIATIVES IN CANADA

Activities in Progress

Sustainable Development/State of the Environment Reporting Branch
Environment Canada

August 1990

91-02021/

© Minister of Supply and Service Canada

Canadian Cataloguing In Publication Data

Main entry under title:

Sustainable Development Initiatives in Canada:
Activities in Progress
Issued also in French under title: Les Initiatives
du Developpement Durable au Canada

ISBN 0-662-18105-0
DSS cat. no. En21-92/1990E

1. Economic development -- Environmental aspects.
2. Environmental protection -- Canada. 3. Natural
resources -- Canada. Management. 4. Man --
Influence on nature -- Canada. I. Canada.
Sustainable Development/State of Environment
Reporting Branch. II. Title: Sustainable
Development in Canada, a Federal Perspective.

HD75.6S87 1990 333.7'0971 C90-098722-7

This publication is available from:

Sustainable Development
State of the Environment Reporting
Environment Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H3

Fax: (819) 953-3972

This booklet is printed
on recycled paper

"...Our basic principle will be...sustainable development...in considering any development, any project, any program, we will make its environmental consequences as fundamental a test as we now apply to its economic feasibility. Economic development and a clean and healthy environment are allies, not enemies..." (Prime Minister Mulroney's speech in Hamilton, October 19, 1988).

This report covers a range of sustainable development actions and plans in Canada through to August 1990. It is an updated and expanded version of an earlier report entitled, Sustainable Development Initiatives in Canada, A Federal Perspective: A Brief Overview of Activities In Progress, that was printed in February 1990.

TABLE OF CONTENTS

ACKNOWLEDGEMENTS ..... iv.

1. INTRODUCTION ..... 1.

2. THE GREEN PLAN FOR CANADA ..... 2.

3. FORMATION OF THE ROUND TABLES AND THE INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT ..... 3.

4. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY ENVIRONMENT CANADA ..... 5.

5. FEDERAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT INITIATIVES ..... 11.

6. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY PROVINCES AND TERRITORIES ..... 19.

7. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY LOCAL AND REGIONAL JURISDICTIONS ..... 23.

8. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY OTHER PARTNERS ..... 25.

9. CONCLUSION ..... 27.

ANNEX A: ENVIRONMENTAL CHOICE PROGRAM - PRODUCT CATEGORIES WITH APPROVED GUIDELINES ..... 29.

ACKNOWLEDGEMENTS

The following people provided input on the sustainable development actions in their respective departments.

Agriculture Canada	Charles Beaubien
Canada International Development Agency	Yves Boulanger
Canada Mortgage and Housing Corporation	Shirley Lewchuk
Environment Canada (Canada Parks Service)	Jean-Yves Cayen
Energy, Mines and Resources Canada	Jay Barclay
Fisheries and Oceans Canada	Jane Quiring
Forestry Canada	Dennis Dubé
Indian and Northern Affairs (Indian Program)	Peter Croal
(Northern Program)	Julian Inglis
Industry, Science and Technology Canada	Cheryl Ann Beillard Frank Stock

This material, which is gratefully acknowledged, was used to produce departmental summaries which were subsequently reviewed by the departments listed. Those responsible for compiling the information and writing the report were Wayne Bond, Geraint Osborne, Dennis O'Farrell and Edward W. Manning of the Sustainable Development/State of Environment Reporting Branch, Environment Canada.

1. INTRODUCTION

Sustainable development is the change in perspective required as a solution to global environmental degradation. It requires the integration of environmental and economic factors into the mainstream of decision- making in all sectors, at all levels. Simply, we can have economic development over the long-run only if we maintain the long-term health and integrity of the environment.

In 1986 the World Commission on Environment and Development visited Canada. Following the visit of the Brundtland Commission which called for sustainable development, the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) established a **National Task Force on Environment and the Economy** with a mandate to foster and promote environmentally sound economic development. Membership of the Task Force was a remarkable mix of senior industrial executives, environment ministers, academics and environmentalists. In 1987 the Task Force published a succinct report, with over forty path-breaking recommendations for governments, non-government organizations and the private sector. The Task Force's recommendations were endorsed by the federal, provincial and territorial governments. In 1989, the Government of Canada began preparation of the Green Plan for Canada.

The primary purpose of this document is to briefly describe the sustainable development initiatives taken by the federal government. It also highlights those initiatives taken by provincial, municipal, and private agencies. As such, this report will focus on the development of the Green Plan for Canada, the progress of the Round Tables, the sustainable development actions of Environment Canada and the federal government as a whole. Finally, the report will document selected significant sustainable development actions by the provinces and local jurisdictions as well as Canadian business, academic and non-government organization (NGO) partners.

2. THE GREEN PLAN FOR CANADA

The Government of Canada is in the midst of preparing a national agenda for the environment. Referred to as the **Green Plan: A National Challenge**, this statement will set the government's sustainable development mandate for the 1990's. Its long-term objective will be to make Canada, by the year 2000, the industrial world's most environmentally friendly country.

Achieving this objective will require specific measures by governments and by a wide range of partners. To solicit Canadians' views and input to the Green Plan, Environment Canada, in cooperation with the other federal government departments, organized a nation-wide consultation process on the Green Plan discussion paper - **Framework for Discussion on the Environment**, from March to August 1990.

In implementing sustainable development in Canada, the Framework identified the need for fundamental changes in the way individuals, businesses, industries and governments make decisions. These changes can be facilitated by improving the factors that affect decision-making, changing existing decision-making processes and institutions, and building and strengthening international and national partnerships. Several key factors will lead Canada to better decision-making: improved environmental science; reliable information; improved environmental education; effective legislation and regulation; and better use of economic instruments in pursuit of environmental objectives.

In changing existing decision-making processes and institutions, the Government of Canada realizes that their day-to-day decisions on business matters can have a significant impact on the environment. There is a need for greater accountability in decision-making and a more consistent commitment to environmental protection. Therefore, the Government of Canada will systematically review its policies, laws and regulations and propose modifications as necessary. Furthermore, the federal government is proposing to adopt a "code of environmental

stewardship" that sets specific goals and establishes operating procedures.

Building environmental concerns into decision-making at an early stage will require co-operation at all levels. Internationally, Canada seeks to develop and improve bilateral and multilateral relationships to address global environmental problems. Possibilities include greater funding to support the activities of international environmental institutes as well as funding and technology transfer to help developing countries overcome environmental problems. Within Canada, the Government is committed to continuing and strengthening federal/provincial and territorial co-operation to reduce uncertainty, avoid duplication and increase the effectiveness of its environmental efforts. Similarly, the Government is interested in strengthening its partnership with business, labour, NGOs and individuals, whose ideas and co-operation are vital to the effective incorporation of environmental concerns into the decision-making process.

The Green Plan Discussion Framework identified several areas of action: responding to key stresses such as toxic substances; waste and environmental emergencies; addressing issues associated with our use of the global commons; managing our renewable soil, forest and fishery resources on a sustainable basis; preserving and protecting Canada's unique ecological and heritage resources through the creation of national parks; and protecting Canada's fragile Arctic. Release of the Green Plan is scheduled for fall, 1990.

3. FORMATION OF THE ROUND TABLES AND THE INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

A major recommendation by the CCME National Task Force on Environment and the Economy was that the federal government, provinces and territories should each form multi-sectoral Round Tables, "to bring existing organizations together to co-operate on environment-economy integration".

As of July 1990, all but one of the provinces and territories have established their own round tables, with the Newfoundland round table in the final stages of development. **The National Round Table on the Environment and Economy** (NRTEE) held its inaugural meeting in June 1989. The NRTEE is chaired by David L. Johnston, Principal and Vice Chancellor of McGill University. Its membership includes senior federal and provincial cabinet ministers, corporate executives and other prominent people in academia, research and environmental non-government organisations.

The mandate of the round tables in Canada is to serve as a catalyst for bringing about change, to build consensus on sustainable development, to produce sustainable development strategies and provide an independent forum in which Canadians from different sectors may work co-operatively.

In pursuit of its mandate, the National Round Table on the Environment and Economy has developed five specific aims. First, it evaluates and reports on the effects of current government policies on the environment and the economy in areas including fiscal policy, taxation, royalties, subsidies and regulations. Secondly, it evaluates and reports on decision-making processes in the public and private sectors and makes recommendations on how they might be changed to better reflect the principles of sustainable development. Thirdly, it promotes sustainable development practices in the field of waste management with an initial focus on residential and commercial waste management. Fourthly, it focuses on policies relating to external trade, bilateral and multilateral agreements, aid and other foreign policies in order to encourage and support sustainable development internationally. Finally, it develops means to communicate principles of sustainable development to all levels of society in order to stimulate changes in individual and societal values, goals and behaviors.

In March 1990, the **Canadian International Institute for Sustainable Development** was established in Winnipeg. The Institute was

first announced by Prime Minister Mulroney in a speech to the United Nations General Assembly in September 1988. The Institute is a non-profit organization dedicated to promoting the principles of sustainable development within and between the public, private, and voluntary sectors, on a national and international basis. Policy analysis, education, research, scientific knowledge, local assessments and international exchanges are all within the scope of the new institute.

4. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY ENVIRONMENT CANADA

In partnership with other departments, the provinces, industry, the academic community and NGOs, Environment Canada has undertaken a number of new initiatives to make sustainable development the way of doing business. Some significant examples include:

. The **Environmental Choice Program**, provides for the testing and distinctive labelling of consumer products that meet standards of environmental quality. By choosing products that maximize energy efficiency, that use recycled or recyclable materials, and minimize the use of environmentally hazardous substances, Canadian consumers can have an immediate and personal influence on the health of the planet. To date, guidelines containing certification criteria for fourteen product categories have been completed and approved (see complete list in Annex A) with thirty-three brands having been certified by the Canada Standards Association under these product guidelines.

. The **Environmental Partners Fund** will provide up to half the financial resources for community projects that clean up,restore or enhance the natural environment. A fund of $50 million to be made available over five years has been set aside to help local groups take action. After three rounds of review, 250 community projects have been approved nationally and granted financial aid. The projects include environmental and habitat rehabilitation, recycling, composting, conservation, waste disposal/collection and

clean-up.

. During Environment Week, in June 1990, Environment Canada released a booklet entitled **"What We Can Do For Our Environment"**. It provides individual Canadians with a wide range of ideas on specific actions that they can take in the home, school, office and supermarket to conserve energy, reduce waste, buy environmentally friendly products, and generally, develop habits and lifestyles that help to conserve and protect the environment. Thus far, nearly 500,000 copies of the booklet have been distributed. An updated edition will be completed in September 1990.

. The **Success Stories Bank** (SSB) is a growing information base of the best illustrations of initiatives by business, government and communities which can provide economic benefit, while contributing to the sustainable use of Canada's natural resources and the environment. Examples include innovative composting programs, adoption of cleaner technology, wildlife management, and "Green Office" plans, to name a few. These success stories serve as a catalyst for action by providing government, business and industry, universities, community organizations, the media and individuals with viable and practical examples of the successful integration of environmental concerns into everyday economic activity and decision-making. Each story in the Bank provides a list of resource people to help others take similar action. Over 100 stories about environmentally sensitive and cost-effective products, services and practices have been completed, and 600 clients have made use of the Success Stories Bank in support of their sustainable development initiatives.

. The **Globe 90 Trade Fair and Conference** held in Vancouver in March 1990 provided a showcase for many of the most advanced environmental technologies and innovative ideas for sustainable development in the world. Some 3,500 participants from approximately 50 countries gathered to identify and develop

practical means of meeting environmental challenges, and to restructure business opportunities toward environmentally-sound economic development. The trade fair contained over 600 exhibitors, largely private sector firms. The conference brought together experts from industry, government, finance and business as well as environmental consultants, advocates, and academics. Proceedings are to be published in the fall, 1990.

. **Environmental Assessment** is a key element of sustainable development. The proposed Canadian Environmental Assessment Act, which is currently in its second reading before the Parliament of Canada, will strengthen the present review process. It will entrench in legislation the federal government's obligation to integrate environmental considerations into its project planning and implementation processes. It will determine which projects require the most attention by identifying those projects likely to cause significant impact on the environment, those projects which are similar to others previously assessed, and those projects that do not pose environmental risks. It will also facilitate the creation of special procedures for assessments in relation to: native lands, foreign aid, federal support to exports, Crown Corporations and domestic commercial activities receiving federal financial support. The legislation may also provide the basis for broader environmental review of federal policies and programs.

. Sustainable development considerations are being incorporated into the development, negotiation and implementation of **federal-provincial Economic and Regional Development Agreements**. Changes in the goals and objectives of agreements, procedures and project screening criteria ensure that environmental factors are considered at the project planning stage. This has been particularly successful in Atlantic Canada where the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) has adopted "ensuring a sustainable environment" as one of the key themes in the policy framework to be used in negotiating all federal-provincial Co-operation Agreements. In addition, specific sustainable

development sub-agreements are being formulated.

. Canada and the Province of Quebec have initiated the **St. Lawrence Action Plan** to restore the environmental quality of the St. Lawrence River. The project, designed to be a model of sustainable development, has four main components: protection, environmental technologies, conservation, and restoration. Initiatives include, among others, toxic reductions, development of a research centre on environmental technology, ecosystem assessment, habitat protection and rehabilitation of wetlands. For example, the plan includes the creation of a marine park, located at the mouth of the Saguenay River, to protect Canada's natural marine heritage including endangered wildlife species such as the beluga whale. The Plan is also identifying the wastes of the 50 largest polluters along the St. Lawrence River and is developing and applying clean-up technology specifically adapted to these polluters. The entire plan is expected to require an expenditure of over $6 billion in the next ten years, with long-term environmental and economic benefits to more than offset this investment.

. The **North American Waterfowl Management Plan** (NAWMP) provides an international, public-private sector framework for co-operative waterfowl and habitat conservation initiatives. It will channel $1.5 billion over fifteen years into maintaining and restoring waterfowl habitats, primarily in the Canadian Prairie provinces. The plan aims for improved habitats through better land use and management to increase the waterfowl population and sustain related economic activity. It is an excellent example of a sustainable development program under which resource users (in this case, American and Canadian hunters) fund initiatives to sustain and enhance the resource (waterfowl habitat) on which they rely.

. Consultations with provincial/territorial and federal agencies on the second draft of **Federal Policy on Wetland Conservation** are

almost completed. A final draft is expected to be available in the fall, 1990. Working primarily through existing programs and regulatory and decision-making processes, the Policy is designed to advance wetland conservation and sustainable use across Canada. On April 9, 1990, the Prime Minister of Canada stated his commitment to this policy initiative at the **Sustaining Wetland Forum**, a national policy conference on wetland habitat.

. **Improvements in monitoring and reporting on the state of the environment** are under way to better inform economic decision-makers of environmental issues and consequences. Environment Canada and Statistics Canada collaborate on a state of the environment report every five years, the next being scheduled for the fall of 1991. These departments are also jointly establishing a national environmental reporting system, including the development of environmental indicators and national environmental accounts. Environment Canada is developing a **national network for environmental information** to improve nationwide accessibility to environmental data and information through interactive electronic communications technology. In addition, Canada will be hosting a major **International Symposium on Environmental Information** in the spring of 1991.

. The **Canadian Parks Service** is developing a sustainable development strategy which will build on past and current efforts to maintain the integrity of heritage resources and public enjoyment of this heritage on a sustainable basis. Long-standing practices include: the application of a complex zoning system for the management of the national parks; annual environmental assessments and reviews of hundreds of initiatives to mitigate, sometimes eliminate, detrimental environmental impacts; regional integration approaches, such as participation in the Man and Biosphere Program, which facilitates partnerships in the conservation and sustainable use of resources; and a new biennial

State of the Parks report to the Parliament of Canada on the Service's ability to protect and commemorate Canadian heritage resources.

The sustainable development strategy will expand on these practices. It will focus on completing the systems of National Parks and National Marine Parks and the commemoration of new sites of historical significance in Canada. Contribution to sustainable tourism will be pursued through the monitoring of resource use, partnership arrangements for product development, marketing, etc. Interpretation of heritage resources and broader environmental questions will also represent a major component of the strategy. The management of heritage resources and of demand for their use and enjoyment will be based on scientific research and analysis. Finally, the Service will aim to practice environmentally sensitive purchasing.

. The National Packaging Protocol (NAPP) was endorsed by the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) at the Globe '90 Conference and Trade Fair in March, 1990. The six policies recommended are: (1) packaging shall have minimal effects on the environment; (2) priority will be given to the management of packaging through reduction, reuse and recycling; (3) a continuing campaign of information and education will be undertaken to make all Canadians aware of the function and environmental impacts of packaging; (4) these policies will apply to all packaging used in Canada, including imports; (5) regulations will be implemented as necessary to achieve compliance with these policies; and (6) all government policies and practices affecting packaging will be consistent with these national policies. As a first step, ministers established a 1992 interim national target of a 20% reduction over 1988 levels of packaging. Ministers challenged the packaging industry to initiate measures voluntarily to meet the interim target while agreeing to prepare compatible legislation and regulations.

. **Research to provide the methods and tools for building environmental concerns into economic decisions** is proceeding at Environment Canada, along with other partners, and includes:

(1) Analysis of the potential use of fiscal and taxation instruments to achieve environmental goals;

(2) Studies of the cost and pricing of municipal water supply and treatment to promote water conservation;

(3) Studies of incentives, especially of subsidy programs, to eliminate or re-direct subsidies favouring unsustainable development and practices, and initiate or expand subsidies that favour environmentally sustainable practices. **Common Ground**, a report to Environment Canada, Wildlife Habitat Canada and Agriculture Canada, which identifies opportunities to re-direct subsidies to support improved soil, water and habitat management on Canadian farms, is one such example;

(4) A national survey of 80,000 Canadians on the importance of wildlife to provide strategic knowledge on the demand for and the socio-economic benefits resulting from wildlife habitat and other renewable resources for the use in program and policy initiatives;

(5) A study evaluating the benefits in industrial, residential and recreational industry growth and economic diversification that resulted from the clean up of pollution damage in the Sudbury area; and

(6) Studies to test valuation methods and processes which indicate fairly and comprehensively the value to society of renewable resources and the environment (e.g. wetlands) for use by economic decision-makers.

5. FEDERAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT INITIATIVES

The Canadian Government as a whole, in concert with the provinces, is endeavouring to build the knowledge base needed to support sustainable development implementation, change the way decisions are made, undertake partnerships to achieve sustainable development, and communicate how to follow a sustainable development approach. Highlights of federal actions include:

. **Implementing Sustainable Development in Federal Natural Departments**, an interdepartmental workshop for federal managers in

natural resource departments was held in May 1990. Organized by Environment Canada in collaboration with seven federal departments, the workshop was attended by representatives responsible for incorporating sustainable development principles into their own departments' decision-making processes. Sustainable development principles, opportunities and barriers, as well as the use of techniques and instruments for implementing sustainable development programs, were the focus of the workshop. Key recommendations included: reinforcing management accountability for the environmental impacts of their programs; supporting environment-economy integration in federal decision-making; building partnerships; harnessing market forces to achieve environmental objectives; specific scientific research to support environmentally sensitive decisions; and, effective communications on sustainable development concepts and practices to officials, business and the public.

. **Agriculture Canada**: Increased environmental sustainability is one of the four pillars of Canada's agricultural policy review. Environmental sustainability means ensuring that farmers respect the need to preserve the carrying capacity of the natural resource base and that agricultural policies and programs do not contribute to the degradation of the environment. The **Federal-Provincial Task Force on Environmental Sustainability** was established by the Minister of Agriculture to develop an action plan to address the natural resource base and environmental issues facing Canada's Agrifood sector. Its report outlines actions required for changes in land management practices, research needs, policy and program reform, and educational needs within the agricultural sector (July, 1990). The report to Ministers of Agriculture concludes that "an agro-ecosystem approach to managing the sector is the key to conserving or enhancing the natural resources that agriculture uses or shares". An interim Soil and Water Conservation Policy has also been prepared.

The federal government's Pesticide Registration Review Team has issued a preliminary report proposing a revised regulatory system for pesticide registration and pest management. Recognizing the principles of sustainability, the team recommends modifications to ensure the efficient federal regulation of pest control products, and to minimize the risk to human health and the environment while meeting the needs of the stakeholders, including the public. The team will present a final report to the Minister of Agriculture in December, 1990.

. **The Canada Mortgage and Housing Corporation** (CMHC) is supporting integrated approaches that link the social, environmental and economic dimensions of development. In its strategy document "Sustainable Development: The Urban Dimension", CMHC identified urban issues as central to the goal of sustainable development and indicated that cities face a series of challenges in energy consumption, resource use, policy development and planning which have to be met. More recently, CMHC co-sponsored an International Colloquiam, entitled "Human Settlements and Sustainable Development" (June, 1990). Current research initiatives include examining (1) the extent of housing risk associated with climate change, (2) the effect of toxic lands on the health and safety of residents, and (3) the avoidance or reduction of radon gas emissions into homes. Results from these and other activities are helping to establish a framework for research, policy and program development regarding sustainable development and housing.

. **The Canadian International Development Agency** (CIDA) plans to play a significant role in encouraging developing countries to shift to more sustainable forms of development. Since 1986, CIDA has had an environmental strategy that has included: environmental impact assessment of all proposed CIDA projects; according priority to new programs and projects that improve the environment and restore natural resources; informing the public about environmental needs; and, support of institutions that are environmentally sound. In 1988, the Canada's Official Development

Assistance Charter was adopted and confirmed this environmental strategy.

One of CIDA's key environmental initiatives has been its support for the Tropical Forestry Action Plan (TFAP) which seeks the right balance between development and environmental protection. The more recent "CIDA And Sustainable Development" report (1989) makes a number of recommendations for changes in CIDA's policies and internal processes that are central to a commitment to sustainable development.

. **Energy, Mines and Resources** (EMR), is currently developing guidelines and principles for the sustainable development of Canada's minerals and fossil fuels. Present EMR sustainable development initiatives in mineral resources include work on recycling and environmentally responsible management of wastes, especially tailings and effluent. Energy initiatives under consideration emphasize the more efficient use of conventional energy sources, and more environmentally benign combustion and process technologies along with the advantages gleaned from recycling. Research and development of better energy technologies for conventional fuels as well as the development of alternative energy sources including renewables, are important components of EMR's initial response to the sustainability challenge. A key environmental thrust of the department is support to baseline scientific research both to increase knowledge of the environment and enhance understanding of the impacts of human activitiy on the environment.

. **Finance Canada**: Sustainable development has been described as a hard-headed re-thinking of economic policy which makes environmental costs as integral a consideration as the cost of labour or capital. The Finance Department is looking at channelling the forces of the market place through incentives and disincentives to favour sustainable forms of development. In 1989 a paper was prepared for the Bergen Conference which argued for a

strong multisectoral cooperative effort in the reconciliation of sustainable development with the more traditional approaches to economic development. Moreover, it stressed the "formulation of innovative economic solutions to incorporate environmental considerations into decision-making". The principal areas addressed included: informed decision-making through scientific research and analysis; the advancement of sustainable development through existing or modified institutional structures and policy instruments; making decision-makers accountable for the evaluation of the environmental effects of their policies and programs, and, use of monitoring to provide reliable and balanced environmental information.

. **Fisheries and Oceans:** Through its Office of Sustainable Development, the Department of Fisheries and Oceans (DFO) is pursuing, jointly with the provinces and territories, the development of a Sustainable Fisheries Policy for Canada. It is also undertaking a federal strategy for sustainable fisheries, including consultation with fishermen. The department is also working with other federal departments (e.g. agriculture, forestry, mining) to achieve sustainable development in sectors that impact on aquatic ecosystems, and is promoting actions for an international sustainable fisheries strategy. The Sustainable Fisheries Policy will set forth principles, objectives and approaches for government, the fishing community, industry and citizens to work together for sustainable fisheries. It will be supported by a National Action Plan.

. Work towards a Sustainable Fisheries Policy for Canada builds on a series of specific sustainable development policy and program initiatives by Fisheries and Oceans Canada. These initiatives were designed to sustain the fishery resource, protect marine ecosystems and provide economic opportunities. Highlights of these policies and programs include the Oceans Policy, 1987; the discussion paper for an Arctic Marine Conservation Strategy, 1988; the Recreational Fisheries Strategy, 1988; the Atlantic Salmon

Conservation Strategy, 1984 and renewed in 1989; the Salmonid Enhancement Program, 1987; and, the 1986 Policy for the Management of Fish Habitat which espoused the principle of no net loss of productive fish habitat.

. The mandate of **Forestry Canada** is "to promote the sustainable development and competitiveness of Canada's forest sector for the well-being of present and future generations of Canadians" as stated in the Forestry Act (November, 1989). As such, the department's objective is to foster integrated management and sustainable development of Canada's forest resources. Key initiatives related to sustainable development include (1) encouragement of better wood utilization through improved processing, more value-added production and product innovation; (2) development of environmentally friendly and efficient manufacturing processes and the recycling of forest products; (3) promotion of a national network of ecological reserves and identification of well-managed forests for demonstration across Canada; and, (4) a substantial increase in support for science and technology programs in biotechnology, forest ecosystem dynamics and forest management systems. Federal funding through Federal-provincial Forest Resource Development Agreements (FRDAs) will, among other goals, be used to support national objectives of enhanced environmental quality and sustainable development.

. The **Department of Health and Welfare Canada** is helping fund the **Canadian Healthy Communities Project**. Developed by the Canadian Institute of Planners, the Canadian Public Health Association and the Federation of Canadian Municipalities, the project serves as a catalyst, resource and network that integrates environmental, economic and health (social) concerns in order to contribute to a growing understanding of the health problems facing Canadian urban areas today. Comprehensive approaches, involving extensive community input and initiative, are employed to improve the conditions for human health in cities. Central to the program is the concept that such problems are better resolved by public

policy interventions than by traditional health system activities. The objectives and results of the programs in various communities can be similar to those of local sustainable development strategies.

. **Indian and Northern Affairs Canada: The Indian Affairs Program** has undertaken a number of initiatives to incorporate environmental concerns into its decision-making. For example, a guidebook entitled "Environmental Screening Guidelines For the Economic Development Sector" has been prepared and distributed to all regions. In-house training on the applications of the guidebook will be complete by October, 1990. A similar guidebook is now being prepared for all Native Community Economic Development Organizations (CEDOs). All funding agreements with CEDOs will contain requirements for environmental protection.

. **The Northern Affairs Program** is involved with many sustainable initiatives, including the Arctic Environmental Strategy which will deal primarily with the integration of environment and economy, pollution, management of renewable resources, and protected areas. The Working Group on Northern Conservation, with members representing federal government, territorial governments and native organizations serves as a co-ordinator for the various conservation and sustainable development strategies and actions being implemented by member organizations. It has participated in an international initiative to propose a framework within which circumpolar countries can work to ensure that the integrity of the Arctic region is maintained, consistent with the principles of sustainable development. There are a number of specific northern initiatives based on sustainable development principles. One example of this type of initiative is the Sanikiluaq community-based project, which has integrated scientific and local environmental knowledge in its management plan for the sustainable development of the Belcher Island reindeer herd. As such, the community will be able to maintain the benefits and security of a locally available food supply and will profit from any commercial

use of the reindeer. It is part of a larger initiative to transfer management skills and develop a renewable resource strategy.

. **Industry, Science and Technology Canada** (ISTC) in exercising its mandate to ensure the competitiveness of Canadian industry, has undertaken a number of environment-related initiatives ranging from a policy on regulatory advocacy to environmental industry and technology development. "Environment and Economy: The Challenge to ISTC", a policy paper dealing with ISTC's plans to assist Canadian firms to address fully the challenges and opportunities presented by sustainable development, will be available shortly. On the regulatory side, ISTC and Environment Canada have established a Memorandum of Understanding to promote the development of regulations which reflect both environmental and international competitiveness objectives. In terms of industry development, ISTC has launched an Environmental Industries Sector Initiative, involving extensive consultation with key stakeholders, to analyse the economic characteristics, markets and critical technologies associated with the environmental industry so as to enable Canadian industry to take advantage of the business opportunities associated with environmental protection, conservation and sustainable development. The Department is contributing $20 million over 5 years for the Environmental Technologies Development Program, a component of the St. Lawrence River Action Plan, through which funding is available to Canadian companies for the development of new or improved technologies that reduce or eliminate water pollution from industrial sources. With respect to tourism, the Department has also produced "An Action Strategy for Sustainable Tourism Development" and is in the process of establishing a federal-provincial working group to implement sustainable tourism practices across Canada and a pilot project to undertake an environmental audit of one sector of the tourism industry.

. In April 1990, the **Science Council of Canada** launched a two-year study that focuses on the capacity of science and technology to

shape the agriculture and food industry and their potential to promote a sustainable agriculture system.

. In addition to the specific initiatives cited above, other federal departments are also making strides in the area of sustainable development. **Supply and Services Canada** established the **Papersave Program** which collects recyclable office paper from 86 buildings in the National Capital Region. Approximately 11,000 tonnes of waste paper - equivalent to 209,000 trees or 475 hectares of forest - were collected through Papersave during the 1989/90 fiscal year. **Canada Government Printing Services** have led the way in experimenting with printing on recycled paper for federal government publications. **Greening the Hill**, an environmental action plan to promote a "more environmentally friendly and sensitive" House of Commons, has been completed (June, 1990). The program's goal is to replace environmentally harmful policies, practices and materials, and increase environmental awareness among staff on Parliament Hill as an example to all Canadians. The **Governor General** is following a similar environmental plan for his office and residence. The **National Capital Commission** (NCC) is revising its **Greenbelt Plan** to contribute to a sustainable, environmentally sensitive National Capital Region. Finally, federal departments are also working together to improve internal operational practices to reflect sound environmental principles.

6. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY PROVINCES AND TERRITORIES

All ten provinces and the two territories are at varying stages in the process of developing conservation or sustainable development strategies. While the concept originates with the World Conservation Strategy the term "sustainable development strategy" has been adopted by most jurisdictions in an attempt to highlight the need to integrate environmental and economic issues, and emphasize the broad objective of sustainable development as a response to the more recent work of the World Commission on Environment and Development.

The Prince Edward Island Conservation Strategy was adopted as official government policy in April 1987. The PEI Conservation Strategy's mission ensures that the concept of sustainable development, through measures of conservation and environmental management, is an integral part of the way government, non-government organizations and the private sector does business. Implementation of the strategy is the responsibility of the Strategy Coordination Office which in turn facilitates the linkages between departments and other organizations requiring support. Several initiatives have been undertaken in support of the implementation of the strategy including the Island Conservation Assistance Program, a young environmentalist program and a scenic heritage road program. In addition, the Provincial Round Table on Environment/Economy is currently drafting a sustainable development discussion paper that will highlight what sustainable development means for key economic sectors and local initiatives.

The Yukon Conservation Strategy was completed in May 1990. Actions and recommendations are set out for government, industry and individuals. Government commitments are included within the broader context of the strategy including departmental action plans and funds for sustainable development demonstration projects. The Yukon Council on Environment and Economy will be overseeing the implementation of both the Conservation Strategy and the Yukon Economic Strategy which, together, are seen to constitute a sustainable development strategy.

The Renewable Resources Department of the **Northwest Territories** Government is preparing a sustainable development strategy in two phases: the Policy and the Action Plan. The Policy portion, based on a discussion paper and public consultations, has been submitted to Cabinet. Further consultations and development of the Action Plan will proceed after approval of the Policy. An NWT round table will be set up in the fall of 1990.

In **British Columbia** a provincial Round Table on Environment and Economy has been given the mandate of preparing a strategy for achieving sustainable development. The Round Table will also be advising the provincial government on land-use conflict issues, initiating public education programs on sustainable development and looking at establishing a provincial Institute of Sustainable Development. The Round Table is reporting to a recently established provincial government Cabinet Committee on Sustainable Development.

Alberta's Round Table on Environment and Economy, established in May of 1990, has a mandate to advise the provincial government on a sustainable development strategy. The secretariat to the Round Table will be the Environmental Council of Alberta (ECA) a Crown corporation at arms length from the provincial government. The Public Advisory Committees to the ECA have been consulting the public extensively on an Alberta conservation strategy since 1986 and a number of sectoral reports have been prepared to stimulate discussion on topics such as agriculture, non-renewable resources and city planning.

Saskatchewan's Round Table on Environment and Economy is developing a provincial conservation strategy. Proposed objectives have been adopted. Eleven advisory groups have been established with wide representation from across the province to prepare recommendations on how to achieve sustainability in priority sectors including agriculture, tourism, flora and fauna and transportation. A draft strategy will be prepared based on the input from these advisory groups and broad public consultations.

The **Manitoba** Round Table on Environment and Economy is preparing a sustainable development strategy for the province. The provincial government has established extensive institutional structures for sustainable development decision-making. The Sustainable Development Unit of the Government of Manitoba is the Secretariat to the Round Table and also reports directly to the Premier. The strategy will be made up of principles and guidelines for sustainable development and a number of component strategies such as, for example, Household and

Neighbourhood, Environmental Business and Urban Development. The Public Sector component strategy is being implemented internally and a first draft of an Energy component strategy will be released soon. The soil and water sectoral policies under the Land and Water component strategy have been approved by Cabinet and a forest policy is undergoing a public consultation process.

The **Ontario** Round Table on Environment and Economy is preparing a provincial sustainable development strategy which will provide specific goals for government and the private sector. An initial "Challenge Paper" on sustainable development was released in July 1990 and will be followed by public and stakeholder consultations leading to the development of a second paper. Sectoral action plans will be developed and then consolidated to produce the final strategy. The strategy development process will include the establishment of demonstration projects.

The **Quebec** Round table on Environment and Economy is preparing a sustainable development action plan which aims at integrating environmental considerations within economic and policy decisions. The action plan includes projects, current or proposed, that exemplify sustainable development objectives at all levels whether local, regional or provincial.

In the province of **New Brunswick** a Steering Committee, reporting to the Premier's Round Table on Environment and Economy, has been established to coordinate all the activities related to the development of a sustainable development/conservation strategy. An initial round of public consultation has taken place to focus public attention and inform the public about some of the pertinent issues. Thirteen sectoral reports will be integrated along with concerns raised during consultations. These will form the basis for a draft strategy that will be released in late 1990 for further public consultations.

In **Nova Scotia**, the nucleus of a conservation strategy steering committee has been created under the Nova Scotia Round Table, to direct the preparation of a mission statement and outline a process for developing a conservation strategy. The Committee will hold public workshops and hearings on the objectives and content of a Nova Scotia conservation strategy.

The Government of **Newfoundland and Labrador** is reviewing the terms of reference for a provincial Round Table on Environment and Economy and preparing recommendations on the development of a provincial conservation strategy.

7. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY LOCAL AND REGIONAL JURISDICTIONS

At the local level citizens and their elected representitives are becoming more aware of the seriousness of environmental issues ranging from the degradation of global natural resources down to local problems such as overburdened land-fill sites. This has resulted in many initiatives to incorporate environmental concerns into all aspects of local decision-making.

Special advisory committees are being established in a number of urban centres to encourage the incorporation of environmental considerations into local decision-making. The City of Peterborough in Ontario, for example, has an established Sustainable Development Advisory Committee which makes recommendations on local policy and programs.

Some local jurisdictions are proposing the development of comprehensive sustainable development strategies. Such an approach is being looked at in the Saguenay/Lac St-Jean region of Quebec. In Clayoquot Sound, British Columbia, a steering committee is overseeing a community process for formulating a sustainable development strategy for the area.

Other communities are working with existing planning mechanisms to incorporate environmental considerations into local decision-making. The City of Ottawa, for example, envisions sustainable development as the main guiding principle of its official plan which will include a conservation strategy as one component. The City of Richmond, British Columbia, incorporated a number of objectives and principles related to sustainable development into its official plan.

Municipalities have also made adjustments to local bureaucratic structures in order to assist with the incorporation of environmental considerations into decision-making and the implementation of sustainable development. In Burnaby, British Columbia, the position of Ecosystems Planner was created to bring an ecosystem perspective to planning and project evaluation and to educate citizens and the municipal government. In the City of Toronto, an Environmental Protection Office provides environmental research and information services and screens development applications.

Programs to reduce and recycle household waste have been introduced in many communities across Canada. The recycling of bottles, cans and newsprint through separation by the householder and curbside collection in a "blue box" is a program familiar to many Ontario residents. Composting of kitchen and yard waste by residents is also being encouraged by communities such as Toronto and Ottawa through the distribution of home composters to households at a reduced price. Large scale community composting is being considered by some municipalities, but thus far is restricted to the seasonal collection of leaves and yard waste.

Some local jurisdictions are developing policies and programs in response to global issues. The City of Toronto, for instance, is looking at initiatives to reduce carbon emissions as a contribution to dealing with the "greenhouse effect" and global climatic change. Metropolitan Toronto will be hosting an international conference on urban sustainable development issues and the municipal response. Called "Metro World 1991", it will take place in June 1991.

A variety of regional initiatives across the country are also attempting to incorporate sustainable development objectives. The Lancaster Sound Regional Land Use Plan in the Northwest Territories and the Eastern Slope Management Plan in Alberta, are examples of existing processes that are multi-sectoral and bring together environment and development issues. The Meewasin Valley One Hundred Year Conceptual Master Plan in Saskatchewan is an example of a more novel approach to integrating conservation and development issues within a region. Also noteworthy is the development of an Inuit Regional Conservation Strategy (IRCS) by the Inuit Circumpolar Conference to secure Inuit traditional lands, conserve the self renewing capacity of Arctic natural resource and ecological processes, and develop Inuit economies in a sustainable manner. Ultimately, the IRCS is seen to be an integral part of a proposed international circumpolar conservation strategy.

8. SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTIONS BY OTHER PARTNERS

Twenty Canadian universities and colleges nationwide have begun to establish research institutes for sustainable development or develop programs for the interdisciplinary exploration of sustainable development issues as part of their regular curricula. Programs that explore sustainable development issues are increasingly becoming part of the established curriculum in faculties of social science and the humanities, as well as in the agricultural, biological, physical, and veterinary sciences. Many agencies are getting involved in the funding of such programs. For example, Dow Chemical Canada Inc. and Inco Ltd. have financed a course in managing sustainable development, in the University of Western Ontario's business school. Some proposed research at these institutes includes the analysis of environment-economy interactions to build environment into decision processes, the examination of human use of the seas, the promotion of sustainable food production systems, the modelling of sustainable futures, environmental accounting systems, and the building of sustainable development into the decisions of business and industry.

Attitudes of Canadian business and industry associations over environmental and sustainable development are changing rapidly. In May 1989 the **Business Council on National Issues**, a non-profit, non-partisan organization of chief executives of 150 leading Canadian enterprises, formed an Environment/Economy Group. The Council is committed to improving the environment and providing recommendations for developing and promoting environmentally sound economic policies and practices. Similarly, the **Canadian Chamber of Commerce** has produced a Task Force report entitled "A Healthy Environment for a Healthy Economy: A New Agenda for Business". It is aimed at raising the level of awareness within the Canadian business community to the challenge of environmentally-conscious business practices.

Individual companies are not only investing heavily in new environmentally-safe technology, but are also changing the way they manage their corporations and design their products. Many now have a an executive officer responsible for environmental planning. **Dow Chemical Canada, Imperial Oil, Falconbridge, Inco**, to name a few, have developed environmental policies or codes, and in some cases, sustainable development principles and models, to guide future operations and development. Some companies now have environmental sections in their annual report, and Dow Chemical Canada produced a separate Environmental Progress Report in 1989, one of the first in Canada. Other companies are undertaking environmental audits and developing long-term sustainable development plans. Financial institutions have also become involved. For example, the **Royal Bank** and **Credit Desjardins** have recently adopted environmental policies to guide their internal operations and have made a commitment to invest only in environmentally sound projects. Several investment funds that focus on environmentally sound companies and projects have also been established in Canada. At the retail level, major grocery chains have introduced lines of environmentally sensitive products which have gained public acceptance and proved economically successful.

Environmental non-governmental organizations have played a vital role in raising the level of environmental awareness and literacy among government, business, community and individual decision-makers. For instance, the **Canadian Environmental Network** (CEN), works with eight Regional Networks to facilitate communication and interaction between 1800 environmental groups across Canada. The CEN maintains neutrality on issues, but acts as liason between environmental and governmental groups. Many ENGOs have been very active nationally, regionally and locally in helping identify environmental problems and potential solutions. As well, many of these groups have participated actively in the consultation sessions on the formation of a Green Plan for Canada, and are active in round tables at all levels.

9. CONCLUSION

The need to promote environmentally sustainable and equitable forms of economic activity and lifestyles has become increasingly recognized in recent years by all Canadians. This poses a big challenge for government. The federal government has officially endorsed the concept of sustainable development and has launched a variety of initiatives to promote it, most notably, nationwide consultations and research leading to the development of the Green Plan for Canada, and the reform of the federal environmental assessment and review process.

A start has been made, but the implementation of sustainable development strategies and actions in federal departments and other jurisdictions will require a long term approach. It is unrealistic to expect that policies, laws, regulations and decision-making criteria, processes and approaches, many of which have existed for decades, can all be modified immediately. This implementation will require a systematic approach building on inter-related and mutually reinforcing initiatives, including a comprehensive review of the specific environmental effects of existing and proposed policies and programs.

As the overview in this report shows, environmental actions are now under way in all jurisdictions, involving a wide range of partners. These initiatives will lead to a more sustainable Canada.

ANNEX A

ENVIRONMENTAL CHOICE PROGRAM - PRODUCT CATEGORIES WITH APPROVED GUIDELINES

READY FOR ECOLOGO APPLICATIONS FROM MANUFACTURERS

- Re-refined lubricating oil
- Construction materials from wood-based cellulose fibre
- Products made from recycled plastic
- Batteries: zinc-air
- Paint: water-based
- Fine paper from recycled paper
- Miscellaneous products from recycled paper
- Newsprint from recycled paper
- Heat recovery ventilators
- Diapers: cloth
- Solvent based paint
- Reusable shopping bags
- Automotive fuels - ethanol blended gasoline
- Composting systems for residential use

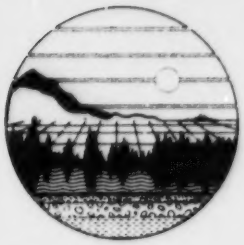

LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

ACTIVITÉS EN COURS

Environnement Canada Environment Canada

Canada

LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

Activités en cours

Développement durable/Direction de l'état de l'environnement
Environnement Canada

Août 1990

© Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1990

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Les initiatives de développement durable au Canada:
Activités en cours
Version mise à jour et augmentée d'un rapport
antérieur intitulé "Projets de développement durable
au Canada, perspective fédérale".

ISBN 0-662-96397-0
N° de cat. MAS En21-92/1990F

1. Développement économique -- Aspect de l'environnement. 2. Environnement -- Protection -- Gestion.
3. Ressources -- naturelles -- Canada -- Gestion.
4. Homme -- Influence sur la nature -- Canada.
I. Canada. Développement durable/Direction de l'état de l'environnement. II. Titre: Projets de développement au Canada, perspective fédérale.

HD75.6S8714 1990 333.7'0971 C90-098724-3

Cette publication peut être obtenue auprès de la:

Direction du développement durable et de
l'état de l'environnement
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Télécopie: (819) 953-3972

Imprimé sur du papier recyclé

Pensez à recycler !

Think Recycling!

"...la durabilité du développement sera notre principe de base...et dans tout projet de développement, dans tout programme, les conséquences sur l'environnement seront aussi fondamentales et déterminantes pour le projet que l'est actuellement le principe de la faisabilité économique. Le développement économique et un environnement sain et propre vont de pair et ne seront pas sacrifiés l'un à l'autre...", disait en substance le Premier ministre Mulroney dans un discours à Hamilton, le 19 octobre 1988.

Ce rapport couvre une gamme de mesures et de plans de développement durable au Canada jusqu'en août 1990. Il constitue une version mise à jour et augmentée d'un rapport antérieur intitulé "Projets de développement durable au Canada, perspective fédérale - Bref aperçu des activités en cours", imprimé en février 1990.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS..... iv.

1. INTRODUCTION..... 1.

2. FORMATION DES TABLES RONDES ET DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 2.

3. LE PLAN VERT CANADIEN..... 3.

4. ENVIRONNEMENT CANADA ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 5.

5. INITIATIVES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 13.

6. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUÉES PAR LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES..... 22.

7. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES DE L'AVANT PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES..... 26.

8. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES DE L'AVANT PAR D'AUTRES INTERVENANTS DE L'ENVIRONNEMENT..... 28.

9. CONCLUSION..... 31.

ANNEXE A..... 32.

REMERCIEMENTS

Les personnes suivantes nous ont fourni un rapport sur les mesures de développement durable dans leur ministère respectif.

Agriculture Canada	Charles Beaubien
Agence canadienne de développement international	Yves Boulanger
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Shirley Levchuk
Environnement Canada (Parcs Canada)	Jean-Yves Cayen
Énergie, Mines et Ressources Canada	Jay Barclay
Pêches et Océans Canada	Jane Quiring
Forêts Canada	Dennis Dubé
Affaires indiennes et du Nord (Services aux Indiens)	Peter Croal
(Affaires du Nord)	Julian Inglis
Industrie, Sciences et Technologie Canada	Cheryl Ann Beillard Frank Stock

Les rapports transmis par les personnes mentionnées ci-dessus, dont nous leur savons gré, ont servi dans l'élaboration des résumés ministériels revus ensuite par les ministères concernés, cités ici. Les personnes chargées de la compilation des données et de l'évaluation du rapport sont Wayne K. Bond, Geraint B. Osborne, Dennis O'Farrell et Edward W. Manning du Développement durable/Direction de l'état de l'environnement.

1. INTRODUCTION

Le développement durable représente le changement d'attitude nécessaire pour remédier à la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire. Il nécessite l'intégration des facteurs environnementaux à la prise de décisions dans tous les secteurs, à tous les niveaux. Il suffit de dire que c'est seulement en maintenant la santé et l'intégrité de l'environnement à long terme que nous pourrons assurer un développement économique à long terme.

En 1986, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) a rendu visite au Canada. Elle en a profité pour lancer un appel en faveur du développement durable. Suite à la visite de la Commission, le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'environnement (CCME) a créé un Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie dont le mandat était de promouvoir un développement économique qui respecte l'environnement. La composition du Groupe de travail était remarquable : cadres supérieurs du secteur industriel, ministres de l'environnement, universitaires et environnementalistes. En 1987, le Groupe a publié un rapport succinct comportant plus de quarante recommandations innovatrices à l'intention des gouvernements, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. Ces recommandations ont été entérinées par tous les paliers de gouvernement au Canada.

Ce rapport a pour principal objet non seulement de décrire sommairement les initiatives de développement durable adoptées par le gouvernement fédéral, mais également de mettre en lumière les initiatives prises par des organismes provinciaux, municipaux et privés. C'est ainsi qu'il abordera les progrès réalisés dans le cadre des tables rondes, le Plan vert canadien, les mesures mises de l'avant par Environnement Canada en matière de développement durable et, à une échelle plus globale, les initiatives du gouvernement fédéral dans son ensemble. Enfin, le rapport documentera certaines mesures importantes de développement durable, amorcées par les provinces et les municipalités ainsi que par le milieu canadien des affaires, les universitaires et les organismes non gouvernementaux.

2. FORMATION DES TABLES RONDES ET DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une importante recommandation présentée par le Groupe de travail national du CCME sur l'environnement et l'économie voulait que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires forment chacun de leur côté des tables rondes multisectorielles "afin de réunir les organismes existants pour qu'ils collaborent à l'intégration environnement-économie".

En juillet 1990, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux sauf un avaient créé leur propre table ronde et le dernier gouvernement provincial (Terre-Neuve) avait une table ronde en bonne voie. C'est en juin 1989 qu'a eu lieu la réunion inaugurale de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Celle-ci, présidée par David L. Johnston, recteur et vice-recteur de l'université McGill, réunissait les principaux ministres des cabinets fédéral et provinciaux, des cadres de sociétés et d'autres gens importants des universités, d'organismes de recherche et d'organismes non gouvernementaux voués à la défense de l'environnement.

Les tables rondes canadiennes ont pour fonction de servir de catalyseurs du changement, de promouvoir un consensus sur le développement durable, d'élaborer des stratégies de développement durable et de fournir une tribune indépendante permettant à des Canadiens de divers horizons de travailler ensemble.

Pour s'acquitter de son mandat, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a établi cinq objectifs précis. Premièrement, évaluer les effets des politiques gouvernementales en vigueur en matière d'environnement et d'économie, dans des domaines reliés à la politique budgétaire, à la fiscalité, aux redevances, aux subventions et aux règlements et présenter des rapports sur ces effets. Deuxièmement, évaluer les processus de prise de décisions des secteurs privé et public, présenter des rapports à ce sujet et faire des recommandations sur la façon de modifier ces processus de façon à les rendre plus conformes aux principes à la base du développement durable. Troisièmement, faire la promotion des méthodes et des procédés de développement durable dans le domaine de la gestion des déchets en mettant d'abord l'accent sur la gestion

des déchets domestiques et commerciaux. Quatrièmement, se pencher sur les politiques en matière de commerce extérieur, sur les accords bilatéraux et multilatéraux, sur les politiques d'aide et sur les autres politiques étrangères afin d'encourager et de supporter le développement durable à l'échelle internationale. Enfin, mettre au point des moyens de transmettre les principes du développement durable à tous les secteurs de la société afin de favoriser des changements dans les valeurs individuelles et les valeurs de société, dans les objectifs et les comportements.

En mars 1990, la section canadienne de l'Institut international de développement durable a été créée à Winnipeg. C'est le Premier ministre Mulroney qui a annoncé la nouvelle dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 1988. La section est un organisme à but non lucratif voué à la promotion des principes qui sous-tendent le développement durable dans les secteurs public et privé ainsi que chez les personnes et les groupes qui défendent l'environnement, à l'échelle nationale et internationale. Analyse des politiques, éducation, recherche, acquisition de connaissances scientifiques, évaluations locales et échanges internationaux sont autant de fonctions de la nouvelle section.

3. LE PLAN VERT CANADIEN

Le gouvernement canadien est en train de préparer un programme d'action national pour l'environnement. "Le Plan vert : un défi national", tel qu'il est désigné, déterminera le mandat du gouvernement en matière de développement durable au cours des années 1990. Son objectif à long terme sera de mettre et de maintenir en équilibre notre environnement naturel pour les générations futures en stoppant toute dégradation plus poussée de la base de ressources environnementales et en commençant à reconstruire cette base.

Pour atteindre cet objectif, il faudra que le gouvernement adopte certaines mesures. Plus fondamentalement, il faudra qu'un grand nombre de partenaires de l'environnement s'en mêlent : les entreprises industrielles, les éducateurs, les organismes non gouvernementaux et la population devront unir leurs efforts. En outre, il faudra que les comportements changent à tous les niveaux de la société canadienne. Pour solliciter l'avis des Canadiens et les

2. FORMATION DES TABLES RONDES ET DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une importante recommandation présentée par le Groupe de travail national du CCME sur l'environnement et l'économie voulait que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires forment chacun de leur côté des tables rondes multisectorielles "afin de réunir les organismes existants pour qu'ils collaborent à l'intégration environnement-économie".

En juillet 1990, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux sauf un avaient créé leur propre table ronde et le dernier gouvernement provincial (Terre-Neuve) avait une table ronde en bonne voie. C'est en juin 1989 qu'a eu lieu la réunion inaugurale de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Celle-ci, présidée par David L. Johnston, recteur et vice-recteur de l'université McGill, réunissait les principaux ministres des cabinets fédéral et provinciaux, des cadres de sociétés et d'autres gens importants des universités, d'organismes de recherche et d'organismes non gouvernementaux voués à la défense de l'environnement.

Les tables rondes canadiennes ont pour fonction de servir de catalyseurs du changement, de promouvoir un consensus sur le développement durable, d'élaborer des stratégies de développement durable et de fournir une tribune indépendante permettant à des Canadiens de divers horizons de travailler ensemble.

Pour s'acquitter de son mandat, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a établi cinq objectifs précis. Premièrement, évaluer les effets des politiques gouvernementales en vigueur en matière d'environnement et d'économie, dans des domaines reliés à la politique budgétaire, à la fiscalité, aux redevances, aux subventions et aux règlements et présenter des rapports sur ces effets. Deuxièmement, évaluer les processus de prise de décisions des secteurs privé et public, présenter des rapports à ce sujet et faire des recommandations sur la façon de modifier ces processus de façon à les rendre plus conformes aux principes à la base du développement durable. Troisièmement, faire la promotion des méthodes et des procédés de développement durable dans le domaine de la gestion des déchets en mettant d'abord l'accent sur la gestion

des déchets domestiques et commerciaux. Quatrièmement, se pencher sur les politiques en matière de commerce extérieur, sur les accords bilatéraux et multilatéraux, sur les politiques d'aide et sur les autres politiques étrangères afin d'encourager et de supporter le développement durable à l'échelle internationale. Enfin, mettre au point des moyens de transmettre les principes du développement durable à tous les secteurs de la société afin de favoriser des changements dans les valeurs individuelles et les valeurs de société, dans les objectifs et les comportements.

En mars 1990, la section canadienne de l'Institut international de développement durable a été créée à Winnipeg. C'est le Premier ministre Mulroney qui a annoncé la nouvelle dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 1988. La section est un organisme à but non lucratif voué à la promotion des principes qui sous-tendent le développement durable dans les secteurs public et privé ainsi que chez les personnes et les groupes qui défendent l'environnement, à l'échelle nationale et internationale. Analyse des politiques, éducation, recherche, acquisition de connaissances scientifiques, évaluations locales et échanges internationaux sont autant de fonctions de la nouvelle section.

3. LE PLAN VERT CANADIEN

Le gouvernement canadien est en train de préparer un programme d'action national pour l'environnement. "Le Plan vert : un défi national", tel qu'il est désigné, déterminera le mandat du gouvernement en matière de développement durable au cours des années 1990. Son objectif à long terme sera de mettre et de maintenir en équilibre notre environnement naturel pour les générations futures en stoppant toute dégradation plus poussée de la base de ressources environnementales et en commençant à reconstruire cette base.

Pour atteindre cet objectif, il faudra que le gouvernement adopte certaines mesures. Plus fondamentalement, il faudra qu'un grand nombre de partenaires de l'environnement s'en mêlent : les entreprises industrielles, les éducateurs, les organismes non gouvernementaux et la population devront unir leurs efforts. En outre, il faudra que les comportements changent à tous les niveaux de la société canadienne. Pour solliciter l'avis des Canadiens et les

faire participer au Plan vert, Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, a organisé une campagne de sensibilisation et des consultations à travers le pays, du mois de mars au mois d'août 1990, sur le document de travail du Plan vert intitulé "L'environnement à l'heure de la concertation".

Pour l'instauration du développement durable au Canada, le document de travail indiquait la nécessité de changements fondamentaux dans le mode de prise de décisions des personnes, des entreprises, du secteur industriel et des gouvernements en matière d'environnement. Ces changements peuvent être facilités par l'amélioration des facteurs influant sur la prise de décisions, par la modification des organismes et des procédés actuels de prise de décision et par la formation et le renforcement d'un partenariat national et international. Plusieurs facteurs clés permettront au Canada d'arriver à une prise de décisions plus judicieuse : les progrès des sciences de l'environnement; la fiabilité de l'information; une meilleure sensibilisation aux questions environnementales; des lois et des règlements efficaces, et un meilleur usage des leviers économiques dans l'atteinte des objectifs environnementaux.

En changeant les organismes et les procédés actuels de prise de décisions, le gouvernement canadien reconnaît que ses décisions quotidiennes en matière commerciale peuvent avoir des répercussions déterminantes sur l'environnement. Fait plus important encore, le gouvernement se trouve à reconnaître qu'il établit les règles influant sur la façon dont les Canadiens se servent des ressources environnementales et qu'il contribue à déterminer la nature, le lieu et l'étendue de l'activité économique. Vu sa responsabilité, le Canada examinera systématiquement ses politiques, ses lois et ses règlements et proposera l'apport de modifications, au besoin. Il faut une plus grande responsabilité dans la prise de décisions et un engagement plus suivi dans la protection de l'environnement. Pour cette raison, le gouvernement canadien propose d'adopter un "code de gestion environnementale" qui détermine des buts précis et établit les façons de procéder.

Le renforcement du partenariat pour améliorer la prise de décisions relatives à l'environnement nécessitera une collaboration à tous les niveaux. À l'échelle internationale, le Canada désire établir et améliorer ses relations bilatérales et multilatérales pour faire face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle planétaire. Parmi les possibilités, on peut accroître le financement à l'appui des activités des instituts internationaux voués à la défense de l'environnement, on peut assurer le financement et le transfert de technologie pour aider les pays en voie de développement à surmonter leurs problèmes environnementaux. Au Canada, le gouvernement s'est engagé à poursuivre et à renforcer la collaboration fédérale-provinciale-territoriale pour réduire l'incertitude, éviter le double emploi et augmenter l'efficacité de ses efforts dans le domaine de l'environnement. De même, le gouvernement est désireux de resserrer ses liens avec les entreprises, avec les syndicats, avec les organismes non gouvernementaux et avec les personnes dont les idées et la collaboration sont vitales pour une intégration efficace des considérations environnementales au processus de la prise de décisions.

Le document de travail "L'environnement à l'heure de la concertation" a défini plusieurs champs d'intervention : répondre aux principales perturbations de l'environnement comme celles causées par les substances toxiques; s'occuper du problème des déchets et des cas d'urgence environnementale (catastrophes environnementales); résoudre les problèmes associés à notre utilisation du patrimoine mondial; gérer nos ressources halieutiques, forestières et pédologiques renouvelables dans l'optique du développement durable; protéger les ressources écologiques et patrimoniales uniques du Canada par la création de parcs nationaux et protéger les régions vulnérables de l'Arctique canadien. On prévoit que l'approbation finale du Plan vert aura lieu à l'automne 1990.

4. ENVIRONNEMENT CANADA ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

De concert avec d'autres ministères, avec les provinces, avec le secteur industriel, avec le milieu universitaire et avec des organismes non gouvernementaux, Environnement Canada a mis de l'avant un certain nombre de nouvelles initiatives pour intégrer les perspectives du développement durable au monde des affaires. En voici quelques exemples.

- Le "Programme de choix environnemental" assure la vérification et l'étiquetage de produits grand public qui répondent aux normes relatives à la qualité de l'environnement. En choisissant des produits qui maximisent le rendement énergétique, qui emploient des matériaux recyclés ou recyclables et qui minimisent l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement, les consommateurs canadiens peuvent exercer une influence immédiate et personnelle sur la santé de la planète. À ce jour, des lignes directrices renfermant des critères d'homologation relatifs à dix catégories de produits ont été mises au point et approuvées et vingt-quatre marques ont reçu l'approbation de l'Association canadienne de normalisation en vertu de ces lignes directrices. On examine actuellement les lignes directrices relatives à cinq autres catégories de produits.

- "Les partenaires de l'environnement" est un fonds qui fournira jusqu'à la moitié des ressources pour financer des projets communautaires axés sur la dépollution, la restauration ou la mise en valeur du milieu naturel. On a réservé un fonds de 50 millions de dollars pour aider les groupes locaux à agir, fonds dans lequel on pourra puiser sur une période de cinq ans. Après un examen en trois temps, 250 projets communautaires ont reçu l'approbation à l'échelle nationale et reçu une aide financière. Les projets portent notamment sur la restauration de l'habitat et de l'environnement, le recyclage, le compostage, la conservation, la collecte/élimination des déchets et la dépollution.

- Au cours de la semaine de l'environnement, en juin 1990, Environnement Canada a diffusé un livret intitulé "Ce que nous pouvons faire pour l'environnement" qui donne aux Canadiens beaucoup d'idées sur la façon dont ils peuvent intervenir sur l'environnement chez eux, à l'école, au bureau et au supermarché (économiser l'énergie, réduire les déchets, acheter des produits non dommageables pour l'environnement et, d'une manière générale, acquérir des habitudes et adopter un style de vie qui contribue à conserver et à protéger l'environnement). À ce jour, près de 500 000 exemplaires du livret ont été distribués. On attend la parution d'une nouvelle édition mise à jour en septembre 1990.

- La "Banque de réussites" est une base d'information en pleine expansion qui renferme les meilleurs exemples d'initiatives prises par les entreprises, par le gouvernement et par les communautés, ces initiatives pouvant être une source d'avantages économiques tout en contribuant à un emploi durable de l'environnement et des ressources naturelles canadiennes. On y trouve notamment des exemples de programmes innovateurs de compostage, d'adoption d'une technologie plus propre, de gestion de la faune et de planification d'un "Bureau écologique", pour ne citer que ceux-là. Ces réussites font office de catalyseurs auprès des gouvernements, des entreprises, de l'industrie, des universités, des organismes communautaires, des organes d'information et des citoyens en tant qu'exemples viables et pratiques de l'intégration réussie des préoccupations environnementales à la prise de décision et aux activités économiques quotidiennes. Chaque exemple de réussite emmagasiné dans la banque de données fournit une liste des personnes ressources pouvant aider d'autres personnes à adopter des mesures analogues. On a réuni plus de 100 exemples de réussite concernant des méthodes, des services et des produits rentables mais respectueux de l'environnement; 600 clients ont consulté la Banque de réussites à l'appui de leurs initiatives de développement durable.

- La "Conférence internationale sur l'environnement et exposition commerciale Globe 90" tenue à Vancouver en mars 1990 a été l'occasion de présenter bon nombre de technologies de dépollution parmi les plus avancées et d'idées innovatrices en matière de développement durable dans le monde. Quelque 3 500 participants en provenance d'environ 50 pays se sont réunis pour déterminer et mettre au point des moyens pratiques pour relever les défis environnementaux qui s'annoncent et pour restructurer les perspectives commerciales en fonction d'un développement économique respectueux de l'environnement. L'exposition commerciale comptait plus de 600 exposants, surtout des entreprises du secteur privé. La conférence a réuni des experts de l'industrie, du gouvernement, des milieux financiers et commerciaux ainsi que des

experts-conseils dans le domaine de l'environnement, des avocats et des universitaires. Les actes de la Conférence paraîtront à l'automne 1990.

- L'"évaluation environnementale" est un élément clé du développement durable. Le projet de Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, actuellement en deuxième lecture au Parlement canadien, renforcera l'actuel processus d'examen. La Loi représentera l'enchâssement dans la législation de l'obligation fédérale d'intégrer les considérations environnementales à son processus de planification et de mise en oeuvre de projets. Elle permettra de déterminer quels projets nécessitent le plus d'attention en indiquant ceux qui auront probablement des incidences importantes sur l'environnement, les projets semblables à d'autres déjà évalués et les projets qui ne s'accompagnent d'aucun risque pour l'environnement. Elle facilitera aussi la mise au point de méthodes spéciales d'évaluation concernant les terres des autochtones, l'aide à l'étranger, le soutien fédéral aux exportations, les sociétés de la Couronne et les activités commerciales canadiennes bénéficiant d'une aide financière fédérale. La loi peut également fournir la base à partir de laquelle on pourra procéder à un examen des programmes et des politiques fédérales plus global sur le plan environnemental.

- Les considérations relatives au développement durable sont intégrées à l'élaboration, à la négociation et à la mise en oeuvre d'"Ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional". La modification des buts et des objectifs des ententes, des méthodes et des critères de sélection des projets est destinée à faire en sorte que les facteurs environnementaux soient pris en considération au stade de la planification des projets. Cette approche a donné des résultats particulièrement satisfaisants dans les provinces de l'Atlantique où l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a adopté le thème "assurer un environnement durable" comme l'un des principaux thèmes du cadre stratégique à appliquer dans la négociation de toutes les ententes de coopération fédérales-provinciales. En outre, des accords auxiliaires de développement durable sont établis.

- Le Canada et la province de Québec ont amorcé le "Plan d'action Saint-Laurent" pour rétablir la qualité environnementale du fleuve Saint-Laurent. Le projet, conçu pour servir de modèle de développement durable, comporte quatre volets principaux : la protection, les technologies de dépollution, la conservation et la restauration. Les initiatives sont notamment la réduction des substances toxiques, la mise sur pied d'un centre de recherche sur la technologie de dépollution, l'évaluation des écosystèmes, la protection de l'habitat et la restauration des terres humides. Par exemple, le plan comprend la création d'un parc marin situé à l'embouchure du fleuve Saguenay pour protéger le patrimoine marin naturel du Canada qui comprend des espèces menacées de disparition telles les bélugas. Le Plan indique également les produits de rebut imputables aux 50 plus gros pollueurs, le long du fleuve Saint-Laurent, et met au point et en application une technologie de dépollution spécialement adaptée à ces pollueurs. On s'attend à ce que l'ensemble du plan nécessite des dépenses de plus de 6 milliards de dollars, au cours des dix prochaines années, et à ce que les avantages économiques et environnementaux à long terme compensent largement cet investissement.

- Le "Plan nord-américain de gestion de la sauvagine" fournit un cadre international de gestion pour les secteurs public et privé, aux fins des initiatives coopératives de conservation de l'habitat et de gestion de la sauvagine. Ce plan canalisera 1,5 milliard de dollars sur quinze ans pour maintenir et restaurer l'habitat de la sauvagine, principalement dans les provinces canadiennes des Prairies. Le plan vise à améliorer l'habitat en améliorant l'utilisation et la gestion des terres afin d'accroître les populations de sauvagine et de maintenir les activités économiques connexes. Le Plan est un bel exemple de programme de développement durable dans le cadre duquel les utilisateurs de la ressource (en l'occurrence les chasseurs du Canada et des États-Unis) financent des initiatives pour maintenir et améliorer la ressource (l'habitat de la sauvagine) dont ils dépendent.

- Les consultations avec les organismes fédéraux et provinciaux/territoriaux sur la deuxième version de la "Politique fédérale de conservation des terres humides" sont presque terminées. On s'attend à ce qu'une version finale soit disponible à l'automne 1990. Appliquée principalement dans le cadre des programmes existants et à l'intérieur des processus de réglementation et de prise de décisions, la Politique est conçue pour favoriser la conservation des terres humides et pour promouvoir une utilisation durable des terres partout au Canada. Le 9 avril 1990, le Premier ministre du Canada a exprimé son engagement face à cette politique au "Forum sur l'utilisation durable des terres humides", une conférence sur la politique nationale relative à l'habitat que sont les terres humides, coparrainée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

- Des "améliorations dans la surveillance et le rapport sur l'état de l'environnement" sont en cours pour mieux informer les décisionnaires chargés des questions économiques concernant les problèmes relatifs à l'environnement et leurs conséquences sur l'environnement. Environnement Canada et Statistique Canada collaborent à l'établissement d'un rapport quinquennal sur l'état de l'environnement; le prochain rapport est prévu pour l'automne 1991. Ces ministères travaillent également de concert pour établir un système national de rapport sur l'environnement, qui comprend la mise au point d'indicateurs environnementaux et de "comptes publics" de l'environnement. Dans le cadre du Plan vert, Environnement Canada élabore actuellement un "réseau national d'information environnementale" pour améliorer l'accessibilité des données environnementales à travers le pays, grâce à la technologie des communications électroniques interactives. En outre, le Canada sera l'hôte d'un colloque international d'importance majeure sur l'information en matière d'environnement, au printemps 1991.

- "Parcs Canada" élabore actuellement une stratégie de développement durable à partir des efforts présents et passés pour maintenir l'intégrité des ressources patrimoniales et la jouissance publique de ce patrimoine sur la base du respect de l'environnement. Les procédés

appliqués depuis longtemps sont notamment les suivants : le recours à un système complexe de zonage pour la gestion des parcs nationaux; la réalisation d'évaluations et d'examens environnementaux annuels de centaines d'initiatives pour réduire et parfois éliminer les répercussions néfastes sur l'environnement; les approches d'intégration à l'échelle régionale, par exemple la participation au Programme sur l'homme et la biosphère, qui facilitent le partenariat dans la conservation et l'utilisation durable des ressources, et un nouveau rapport biennial sur l'état des parcs à l'intention du Parlement canadien concernant l'aptitude de Parcs Canada à protéger et à mettre en valeur les ressources patrimoniales canadiennes.

La stratégie du développement durable se greffera aux procédés susmentionnés. Elle sera axée sur l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et de parcs marins nationaux ainsi que sur la mise en valeur de nombreux sites à portée historique au Canada. On recherchera une contribution à une industrie touristique harmonisée à la philosophie du développement durable en surveillant l'utilisation qui est faite des ressources, en concluant des accords de partenariat pour l'élaboration de produits, la commercialisation, etc. L'interprétation des ressources patrimoniales et des questions environnementales plus globales constituera elle aussi un volet majeur de la stratégie. La gestion des ressources patrimoniales et de la demande pour utiliser ces ressources et en jouir se fondera sur l'analyse et la recherche scientifique. Enfin, Parcs Canada cherchera à mettre en pratique des politiques d'achat respectueuses de l'environnement.

- Le "Protocole national en matière d'emballage" a été ratifié par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) à l'exposition commerciale et la Conférence Globe '90, en mars 1990. Les six principes recommandés sont les suivants : 1) les effets de l'emballage sur l'environnement devront être minimaux sur l'environnement; 2) la priorité ira à la gestion de l'emballage par la réduction, la réutilisation et le recyclage des matériaux; 3) on entreprendra une campagne d'information et d'éducation permanente pour sensibiliser tous les Canadiens à la fonction et aux incidences environnementales

de l'emballage; 4) ces principes s'appliqueront à tous les emballages utilisés au Canada, y compris aux emballages de produits importés; 5) au besoin, des règlements seront appliqués pour faire respecter ces principes et 6) toutes les méthodes et politiques gouvernementales concernant l'emballage devront être conformes à ces principes d'application nationale. Dans un premier temps, les ministres ont fixé à 20 p. 100 l'objectif national provisoire de réduction pour 1992, par rapport aux niveaux d'emballage de 1988. Les ministres ont invité l'industrie de l'emballage à amorcer volontairement des mesures pour atteindre l'objectif provisoire tout en acceptant de préparer des lois et des règlements dans ce sens.

- La "recherche pour se doter des méthodes et des instruments permettant d'intégrer les préoccupations environnementales aux décisions économiques" est effectuée chez Environnement Canada, de concert avec d'autres partenaires de l'environnement. Elle englobe les activités suivantes.

1) Analyser les possibilités de recourir aux instruments de planification budgétaire et à la fiscalité pour atteindre les objectifs en matière d'environnement.

2) Étudier le coût et le mécanisme de détermination des prix relatifs à l'approvisionnement municipal en eau et à l'épuration afin de promouvoir la conservation des ressources en eau.

3) Étudier des mesures d'encouragement, en particulier des programmes de subventions, pour supprimer ou réorienter les subventions au développement non durable en faveur des pratiques respectueuses de l'environnement. Common Ground, un rapport présenté à Environnement Canada, Habitat faunique Canada et Agriculture Canada, qui repère les possibilités de réorienter les subventions de façon à privilégier une gestion améliorée du sol, de l'eau et de l'habitat des exploitations agricoles canadiennes, est un exemple de ces mesures.

4) Procéder à un sondage national de l'opinion de 80 000 Canadiens sur l'importance de la faune, pour recueillir des données déterminantes sur la demande en matière d'habitat faunique et d'autres ressources renouvelables et sur les avantages socio-économiques liés à l'habitat et à ses ressources, pour utilisation aux fins des initiatives de politique et de programme.

5) Étudier et évaluer les retombées positives de la dépollution de la région de Sudbury pour la croissance des industries des loisirs, de la construction résidentielle, de la fabrication et de la transformation, et pour la diversification des activités économiques; et

6) procéder à des études pour tester les méthodes d'évaluation indiquant d'une manière détaillée, complète et équitable la valeur de l'environnement et des ressources renouvelables pour la société (p. ex. les terres humides), qui seront utilisées par les décisionnaires.

5. INITIATIVES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gouvernement canadien dans son ensemble, de concert avec les provinces, travaille à établir la base de données nécessaire pour supporter la mise en oeuvre des initiatives de développement durable, pour changer la façon de prendre les décisions, pour s'engager dans des projets de collaboration axés sur le développement durable et pour transmettre des données sur la façon d'adopter une approche conforme au développement durable. Les principales initiatives fédérales sont les suivantes.

- L'"atelier interministériel sur la Mise en oeuvre du développement durable au sein des ministères fédéraux chargés des ressources naturelles", organisé par Environnement Canada en collaboration avec sept ministères fédéraux, a eu lieu en mai 1990. Destiné aux gestionnaires fédéraux des ministères chargés des richesses naturelles, l'atelier a réuni des représentants des gestionnaires responsables de l'intégration des principes du développement durable au processus décisionnel de leur ministère respectif. L'atelier portait sur les

principes du développement durable, sur les possibilités et les obstacles dans ce domaine ainsi que sur l'emploi de techniques et de moyens pour mettre en oeuvre des programmes de développement durable. Les principales recommandations portaient notamment sur le renforcement de la responsabilité des cadres en ce qui concerne l'impact environnemental des programmes qu'ils appliquent, la promotion de l'intégration environnement-économie dans le processus décisionnel fédéral, l'établissement d'un partenariat, le contrôle des forces du marché pour atteindre les objectifs en matière d'environnement, la recherche scientifique à l'appui des décisions à incidence environnementale et l'efficacité des communications sur les principes et les méthodes du développement durable avec les cadres supérieurs, le milieu des affaires et le grand public.

- Agriculture Canada - Accroître l'utilisation durable de l'environnement est l'un des quatre objectifs de la révision de la politique agricole canadienne. Assurer l'utilisation durable de l'environnement consiste à veiller à ce que les producteurs agricoles se plient à la nécessité de protéger la capacité de production de la base de ressources naturelles et à ce que les programmes et les politiques agricoles ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement. Le Groupe de travail fédéral-provincial sur l'utilisation durable de l'environnement a été créé par le ministre de l'Agriculture afin d'élaborer un plan d'action pour faire face aux problèmes relatifs à l'environnement et à la base de ressources naturelles qui sont ceux du secteur agricole canadien. Le rapport du Groupe de travail souligne les mesures qui s'imposent pour modifier les pratiques de gestion des terres, pour répondre aux besoins de recherche, pour réformer les programmes et les politiques et pour répondre aux besoins du secteur agricole en matière d'éducation (juillet 1990). Le rapport présenté aux ministres de l'Agriculture conclut qu'une approche agro-écosystémique pour gérer le secteur constitue l'élément clé pour conserver ou mettre en valeur les ressources naturelles que les producteurs agricoles utilisent ou partagent". Une politique provisoire sur la conservation de l'eau et des sols a également été préparée.

L'équipe fédérale chargée de l'examen du processus d'homologation des pesticides a établi un rapport préliminaire proposant la révision du système réglementaire de gestion des parasites et d'homologation des pesticides. Souscrivant aux principes qui sous-tendent le développement durable, l'équipe recommande l'apport de modifications pour assurer une réglementation fédérale efficace des produits antiparasitaires et pour réduire au minimum les risques pour la santé humaine et l'environnement tout en répondant aux besoins des intervenants en matière d'environnement, y compris aux besoins de la population. L'équipe présentera son rapport final au ministre de l'Agriculture en décembre 1990.

- La Société canadienne d'hypothèques et de logement appuie l'approche intégrée des dimensions sociales, environnementales et économiques du développement. Dans son document de stratégie intitulé "Développement durable : dimension urbaine", la Société a indiqué que les problèmes urbains étaient au centre des préoccupations reliées à l'objectif de développement durable et a révélé que les villes étaient aux prises avec une série de problèmes-défis en matière de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources, de planification et d'élaboration de politiques auxquels on devra répondre. Plus récemment, la Société a coparrainé un Colloque international sur les établissements humains et le développement durable (juin 1990). Les initiatives de recherche en cours visent notamment à examiner 1) l'importance des risques associés aux changements climatiques, pour les habitations, 2) les effets des terres contaminées par des substances toxiques sur la santé et la sécurité des gens vivant sur ces terres et 3) les mesures destinées à éviter ou à réduire les émissions de radon dans les habitations. Ces initiatives et d'autres activités aident à établir un cadre pour la recherche et l'élaboration de programmes et de politiques concernant l'habitation dans le contexte du développement durable.

- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) projette de jouer un rôle important pour encourager les pays en voie de développement à adopter des types de développement plus conformes aux principes du développement durable. Depuis 1986, l'ACDI applique une

stratégie environnementale à plusieurs volets : l'évaluation des incidences environnementales de toutes les propositions de projets de l'ACDI; l'attribution d'une cote de priorité aux projets et aux programmes nouveaux qui ont pour effet d'améliorer l'environnement et de restaurer les ressources naturelles; l'information de la population sur les besoins de l'environnement; et le soutien des entreprises qui respectent l'environnement. En 1988, la Charte canadienne de l'aide publique au développement a été adoptée, ratifiant la stratégie environnementale appliquée.

L'une des principales initiatives de l'ACDI concernant l'environnement a été de soutenir la mise au point d'un Plan d'action forestier tropical dont le rôle est de trouver l'équilibre approprié entre le développement et la protection de l'environnement. Le rapport le plus récent, "L'ACDI et le développement durable" (1989), présente un certain nombre de recommandations pour l'apport de modifications aux méthodes internes et aux politiques de l'ACDI qui sont déterminantes pour un engagement en matière de développement durable.

- Énergie, Mines et Ressources (EMR) travaille actuellement à l'élaboration de lignes directrices et de principes de développement durable appliqués aux combustibles fossiles et aux minéraux canadiens. Les initiatives actuelles d'EMR en matière de développement durable, pour ce qui est des ressources minérales, comportent des travaux sur le recyclage des déchets et sur une gestion de ces déchets qui soit respectueuse de l'environnement, spécialement en ce qui concerne les résidus et les effluents. Les initiatives en matière d'énergie actuellement envisagées mettent l'accent sur l'utilisation plus efficace des sources d'énergie traditionnelles et sur des techniques de combustion et d'épuration moins nocives pour l'environnement en même temps que sur les avantages tirés du recyclage. La recherche et l'élaboration de meilleures technologies dans le domaine énergétique, pour les combustibles traditionnels, ainsi que la mise au point d'autres sources d'énergie, y compris de sources d'énergie renouvelable, sont des composantes importantes de la façon dont EMR a tout d'abord réagi face au défi posé par la nécessité d'opter pour la durabilité. Le Ministère

a une orientation clé en matière d'environnement, qui consiste à supporter la recherche scientifique de base tant pour accroître la connaissance de l'environnement et pour augmenter la compréhension des incidences des activités humaines sur l'environnement.

- Finances Canada - On a décrit le développement durable comme une nouvelle façon positive de penser la politique économique, qui intègre les coûts environnementaux aux considérations qui entrent en ligne de compte dans le processus décisionnel, au même titre que le coût de la main-d'oeuvre ou que le coût du capital. Le ministère des Finances cherche à canaliser les forces du marché par des mesures incitatives et dissuasives destinées à privilégier des types de développement durable. En 1989, un rapport a été préparé pour la Conférence Bergen, qui militait en faveur d'une forte coopération multisectorielle pour l'harmonisation du développement durable et des approches plus traditionnelles du développement économique. En outre, le rapport attirait l'attention sur la "mise au point de solutions économiques innovatrices pour intégrer les considérations environnementales au processus décisionnel". Les principaux aspects abordés ont été les suivants : prendre des décisions éclairées par l'analyse et la recherche scientifique; faire progresser le développement durable par des structures organisationnelles et des instruments de politique existants ou modifiés; faire assumer par les décisionnaires la responsabilité de l'évaluation des effets environnementaux de leurs programmes et de leurs politiques, et recourir à la surveillance pour fournir une information fiable et équilibrée sur l'environnement.

- Pêches et Océans Canada - Par l'intermédiaire de son Bureau du développement durable des pêches, le ministère des Pêches et Océans (P ET O) poursuit, de concert avec les provinces et les territoires, l'élaboration d'une Politique canadienne d'exploitation durable despêches. Il met également de l'avant une stratégie fédérale pour une exploitation durable des pêches, y compris un mécanisme de consultation des pêcheurs. Le ministère travaille aussi avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture Canada; Forêts Canada; Énergie, Mines et Ressources) pour un développement durable dans des secteurs qui

influent sur les écosystèmes aquatiques et fait la promotion de mesures en vue d'une stratégie internationale sur l'exploitation durable des pêches. La Politique sur l'exploitation durable des pêches exposera les principes, les objectifs et les approches qui permettront au gouvernement, aux intervenants du secteur des pêches, à l'industrie et aux citoyens de travailler de concert main dans la main à une exploitation durable des pêches. La Politique sera appuyée par un Plan d'action national.

- Les mesures en vue d'une Politique canadienne d'exploitation durable des pêches reposent sur une série d'initiatives reliées à des programmes et à des politiques de Pêches et Océans Canada pour le développement durable. Ces initiatives étaient conçues pour maintenir les ressources halieutiques, protéger les écosystèmes marins et assurer des possibilités économiques. Ces politiques et programmes principaux sont la Politique du Canada sur les océans de 1987, le document de travail pour une Stratégie de conservation du milieu marin arctique de 1988, la Stratégie sur la pêche récréative de 1988, la Stratégie de conservation du saumon de l'Atlantique de 1984 renouvelée en 1989, le Programme de mise en valeur des salmonidés de 1987 et la Politique de gestion de l'habitat du poisson de 1986 fondée sur le principe qui consiste à éviter toute perte nette d'habitat productif du poisson.

- Forêts Canada a pour mandat de "promouvoir le développement durable et la compétitivité du secteur forestier canadien dans l'intérêt des générations de Canadiens présentes et futures", peut-on lire dans la Loi sur les forêts (novembre 1989). Comme tel, l'objectif du ministère est de promouvoir la gestion intégrée et le développement durable des ressources forestières canadiennes. Les principales initiatives reliées au développement durable concernent notamment 1) l'encouragement à faire une meilleure utilisation du bois par un traitement amélioré, une plus forte production à valeur ajoutée et des produits innovateurs; 2) la mise au point de méthodes de fabrication efficaces et respectueuses de l'environnement et le recyclage des produits forestiers; 3) la promotion d'un réseau national de réserves écologiques et la détermination de forêts bien gérées à des fins de

démonstration à travers le pays; et, 4) une augmentation considérable du soutien accordé aux programmes scientifiques et technologiques relatifs à la biotechnologie, à la dynamique des écosystèmes forestiers et aux systèmes de gestion des forêts. L'aide financière fédérale octroyée dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier sera mise notamment au service des objectifs nationaux axés sur l'amélioration de la qualité de l'environnement et sur le développement durable.

- Santé et Bien-être social Canada contribue au financement du Projet relatif à la santé des communautés canadiennes. Mis sur pied par l'Institut canadien des urbanistes, par l'Association canadienne de santé publique et par la Fédération canadienne des municipalités, leProjet sert de catalyseur, de ressource et de réseau qui intègre les considérations environnementales, économiques et sanitaires (sociales) pour favoriser une compréhension croissante des problèmes de santé qui sont ceux des régions urbaines canadiennes, aujourd'hui. Ces problèmes sont notamment l'état de l'environnement urbain, le vieillissement de la population canadienne, la nature future du travail et la violence familiale et sociétale. Le programme repose sur la croyance qu'il est plus facile de régler ces problèmes par l'intermédiaire de la politique publique que par le système de santé traditionnel.

- Affaires indiennes et du Nord Canada - Les Services aux Indiens ont entrepris un certain nombre d'initiatives pour intégrer les considérations environnementales à la prise de décisions. Par exemple, des lignes directrices sur l'examen environnemental pour le secteur du développement économique ont été élaborées et diffusées dans toutes les régions. On aura terminé la formation interne à l'utilisation du guide pour octobre 1990. On met actuellement au point un guide semblable à l'intention de tous les organismes de développement économique des communautés autochtones. Toutes les ententes de financement conclues avec les organismes de développement économique des communautés autochtones contiendront des exigences de protection de l'environnement.

- Le Programme des Affaires du Nord est engagé dans de nombreuses initiatives inspirées des principes du développement durable, notamment dans la Stratégie environnementale pour l'Arctique qui porte principalement sur l'intégration de l'environnement et de l'économie, sur la pollution, sur la gestion des ressources renouvelables et sur l'aménagement de régions protégées. Le Groupe d'étude sur la conservation de l'environnement du Nord, qui réunit des représentants des gouvernements fédéral et territoriaux ainsi que des organisations autochtones, sert de groupe de coordination des diverses initiatives et stratégies de conservation et de développement durable mises en oeuvre par les organismes représentés. Le Groupe a participé à une initiative internationale visant à proposer un cadre à l'intérieur duquel les pays circumpolaires peuvent travailler à assurer le maintien de l'intégrité de la région arctique, conformément aux principes du développement durable. Il existe un certain nombre d'initiatives, dans le Nord, qui s'inspirent des principes du développement durable. À titre d'exemple, citons le projet communautaire de Sanikiluaq qui a intégré les connaissances scientifiques et les connaissances du milieu local dans son plan de gestion axé sur le développement durable du troupeau de caribous des îles Belcher. La communauté pourra ainsi conserver les avantages et le sentiment de sécurité liés à la disponibilité d'une source locale d'aliments et profitera de toute utilisation commerciale du caribou. Le transfert des compétences de gestion et l'élaboration d'une stratégie sur les ressources renouvelables font partie d'une initiative plus globale.

- Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), en remplissant son mandat qui consiste à assurer la compétitivité de l'industrie canadienne, a entrepris un certain nombre d'initiatives reliées à l'environnement, qui vont d'une politique en faveur de la réglementation jusqu'au développement des technologies de dépollution et des industries liées à l'environnement. On disposera bientôt d'un énoncé de politique sur l'association environnement-économie qui constitue l'objectif d'ISTC. Le document porte sur les programmes d'ISTC pour aider les entreprises canadiennes à faire face aux défis et aux possibilités du développement durable. Du côté de la réglementation,

ISTC et Environnement Canada ont mis au point un mémoire d'entente pour promouvoir l'élaboration de règlements reflétant à la fois les objectifs en matière d'environnement et les objectifs reliés à la compétitivité qu'il faut protéger à l'échelle internationale. Pour ce qui est du développement industriel, ISTC a mis de l'avant une initiative pour le secteur des industries liées à l'environnement qui comporte une consultation de grande envergure avec les principaux intervenants pour analyser les caractéristiques économiques, les marchés et les technologies décisives associées aux industries fondées sur l'exploitation de l'environnement, de façon à permettre aux entreprises canadiennes de tirer parti des possibilités commerciales liées à la protection de l'environnement, à la conservation et au développement durable. Le Ministère consacre 20 millions de dollars sur 5 ans au Programme de mise au point de technologies de dépollution, une composante du Plan d'action Saint-Laurent, qui finance les entreprises canadiennes dans la mise au point de technologies nouvelles ou améliorées destinées à réduire ou à éliminer la pollution aquatique imputable aux entreprises industrielles. En ce qui concerne le tourisme, le Ministère a également donné "Un Plan d'action pour un développement touristique durable"; il travaille actuellement à la formation d'un groupe de travail fédéral-provincial pour appliquer les principes du développement durable au tourisme à travers le Canada et pour mettre en oeuvre un projet pilote axé sur la vérification d'un secteur de l'industrie touristique sur le plan environnemental.

- En avril 1990, le Conseil des sciences du Canada a amorcé une étude biennale axée sur l'aptitude des sciences et de la technologie à modeler l'industrie agro-alimentaire et sur leur aptitude à promouvoir un système de gestion durable de l'agriculture.

- Outre les initiatives mentionnées ci-dessus, d'autres ministères fédéraux font aussi des progrès dans la voie du développement durable. Approvisionnements et Services Canada a instauré le programme Épargne-papier sur la récupération du papier des bureaux gouvernementaux situés dans 86 immeubles de la région de la capitale nationale. Environ 11 000 tonnes de papier de rebut, soit l'équivalent de 209 000 arbres

ou de 475 hectares de forêt, ont été recueillies dans le cadre de ce programme, au cours de l'exercice financier 1989-1990. Les Services d'imprimerie du gouvernement canadien ont indiqué la voie à suivre en réalisant, à titre d'expérience, l'impression de publications fédérales sur papier recyclé. "La colline verte", un plan d'action environnementale visant à promouvoir l'image d'une chambre des Communes plus préoccupée par l'environnement et respectueuse de l'équilibre environnemental, a été réalisé en juin 1990. Le but du plan était de remplacer des matériaux, des méthodes et des politiques dommageables pour l'environnement par d'autres non préjudiciables et d'augmenter le niveau de sensibilisation à l'environnement du personnel de la colline parlementaire, à titre d'exemple offert à tous les Canadiens. Le Gouverneur général applique un plan de protection de l'environnement semblable à son bureau et à sa résidence. La Commission de la région de la capitale nationale révise actuellement son "Greenbelt Plan" pour contribuer à une gestion de la région de la capitale nationale qui soit soucieuse de l'environnement et des principes du développement durable. Enfin, des ministères fédéraux se donnent également la main pour améliorer les méthodes de régie interne en fonction des principes axés sur l'équilibre environnemental.

6. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUÉES PAR LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

Les dix provinces et les deux territoires en sont à des stades divers du processus d'élaboration de stratégies de conservation ou de développement durable. Le principe du développement durable a son origine dans la Stratégie mondiale de la conservation. L'expression "stratégie de développement durable" a été adoptée par la plupart des gouvernements dans un effort pour faire ressortir la nécessité d'intégrer les considérations économiques et environnementales; elle souligne l'objectif global du développement durable en réponse aux travaux plus récents de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

La stratégie de la conservation de l'Île-du-Prince-Édouard a été adoptée à titre de politique gouvernementale officielle en avril 1987. Le rôle de

cette stratégie est de veiller à ce que la notion du développement durable devienne, grâce aux mesures de conservation et de gestion de l'environnement appliquées, une partie intégrante de la façon de procéder du gouvernement, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé en affaires. La mise en oeuvre de la stratégie est la responsabilité du bureau de coordination de la stratégie, qui facilite les communications entre les ministres et d'autres organismes ayant besoin d'aide. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour appuyer l'application de la stratégie, notamment le programme d'aide de l'île en matière de conservation, un programme de jeunes environnementalistes et un programme sur le patrimoine des routes panoramiques. En outre, la table ronde provinciale sur l'environnement et l'économie travaille actuellement à rédiger un document de travail sur le développement durable qui mettra en lumière ce que signifie le développement durable pour des secteurs économiques clés et pour des initiatives locales.

L'élaboration de la stratégie du Yukon en matière de conservation a pris fin en mai 1990. S'y trouvent exposées des mesures et des recommandations à l'intention du gouvernement, du secteur industriel et des citoyens. Les engagements du gouvernement s'inscrivent dans le contexte plus global de la stratégie qui prévoit un financement et des plans d'action ministériels aux fins des projets pilotes de développement durable. Le Conseil du Yukon sur l'environnement et l'économie surveillera la mise en oeuvre de la stratégie de conservation et de la stratégie économique du Yukon qui, ensemble, sont censées former une stratégie de développement durable.

Le ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest prépare actuellement une stratégie de développement durable en deux volets : la politique et le plan d'action. La politique, fondée sur un document de travail et sur des consultations publiques, a été soumise au Cabinet. D'autres consultations et des travaux d'élaboration du plan d'action auront lieu après l'approbation de la politique. Une table ronde des T.N.-O. sera formée à l'automne 1990.

En Colombie-Britannique, une Table ronde provinciale sur l'environnement et l'économie a reçu le mandat de préparer une stratégie pour réaliser le développement durable. La Table ronde aura également pour fonction de

conseiller le gouvernement provincial sur les problèmes relatifs aux conflits dans l'utilisation des terres, d'amorcer des programmes d'éducation publique sur le développement durable et de voir à instaurer un institut provincial de développement durable. La Table ronde relève d'un comité du Cabinet provincial sur le développement durable, de création récente.

La Table ronde de l'Alberta sur l'environnement et l'économie, créée en mai 1990, a reçu la mission de conseiller le gouvernement provincial sur une stratégie de développement durable. Les services de secrétariat de la Table ronde seront assurés par le Conseil de l'Alberta sur l'environnement, une société de la Couronne jouissant d'une certaine autonomie par rapport au gouvernement provincial. Les comités de consultation publique qui font rapport au Conseil de l'Alberta sur l'environnement procèdent à des consultations publiques approfondies sur une stratégie de conservation albertaine depuis 1986 et préparent un certain nombre de rapports sectoriels pour susciter la discussion sur des sujets tels l'agriculture, les ressources non renouvelables et l'urbanisme.

La Table ronde de la Saskatchewan sur l'environnement et l'économie élabore actuellement une stratégie de conservation provinciale. Les objectifs proposés ont été adoptés. Onze groupes consultatifs ont été créés, qui jouissent d'une excellente représentation de toutes les régions de la province, afin de préparer des recommandations sur la marche à suivre pour intégrer les principes du développement durable aux secteurs prioritaires tels l'agriculture, le tourisme, la gestion de la faune et de la flore et le transport. Un projet de stratégie sera préparé à partir des données recueillies et communiquées par ces groupes de consultation, suite aux vastes consultations publiques qui ont eu lieu.

La Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie prépare actuellement une stratégie de développement durable pour la province. Le gouvernement provincial a mis en place des structures organisationnelles bien développées aux fins d'un processus décisionnel qui tient compte des principes du développement durable. L'organisme chargé du développement durable du gouvernement du Manitoba assure les services de secrétariat à la Table ronde et fait rapport directement au Premier ministre. Des consultations permanentes

ont eu lieu concernant une stratégie pour les ressources en terres et en eaux, laquelle est perçue comme une importante composante de la stratégie du développement durable.

La Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie prépare actuellement une stratégie provinciale de développement durable qui établira les objectifs du gouvernement et du secteur privé. Un premier rapport d'étude, "La génération des défis", a été publié en juillet 1990; il sera suivi de consultations publiques et de consultations avec les intervenants de l'environnement, qui mèneront à l'élaboration d'un deuxième rapport. Des plans d'action sectoriels seront élaborés puis réunis pour obtenir la stratégie finale. Le processus d'élaboration de la stratégie comprendra la création de projets pilotes.

La Table ronde du Québec sur l'environnement et l'économie prépare actuellement un plan d'action en matière de développement durable, qui vise à intégrer les considérations environnementales aux décisions relatives aux politiques et aux questions économiques. Le plan d'action regroupe des projets en cours et proposés qui illustrent les objectifs du développement durable à tous les niveaux (local, régional ou provincial).

Dans la province du Nouveau-Brunswick, un comité directeur faisant rapport à la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Premier ministre a été créé pour coordonner toutes les activités reliées à l'élaboration d'une stratégie de la conservation/développement durable. Une première ronde de consultations publiques a eu lieu pour diriger l'attention de la population sur les questions pertinentes et pour informer la population sur ces questions. Treize rapports sectoriels seront établis sur les préoccupations exprimées au cours des consultations. Ces rapports formeront la base d'un projet de stratégie qui sera rendu public à la fin de 1990 en vue d'autres consultations publiques.

En Nouvelle-Écosse, le noyau d'un Comité directeur sur la stratégie de conservation a été formé, qui relève de la Table ronde de la Nouvelle-Écosse, pour diriger la préparation des objectifs d'une stratégie de conservation et établir les grandes lignes du processus d'élaboration de cette stratégie. Le

Comité tiendra des audiences et des ateliers publics sur les objectifs et la teneur d'une stratégie de la conservation en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador examine actuellement le mandat d'une Table ronde provinciale sur l'environnement et l'économie et prépare des recommandations sur l'élaboration d'une stratégie provinciale de conservation.

7. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES DE L'AVANT PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

À l'échelle locale, les citoyens et leurs élus deviennent plus conscients de la gravité des problèmes d'environnement qui vont de la surcharge des sites d'enfouissement, à l'échelle locale, jusqu'à la dégradation des ressources naturelles, à l'échelle de la planète. Cette sensibilisation croissante a abouti à de nombreuses initiatives pour intégrer les préoccupations environnementales à tous les aspects de la prise de décisions locale.

Des comités consultatifs spéciaux sont créés dans un certain nombre de centres urbains pour encourager l'intégration des considérations environnementales à la prise de décisions locale. Par exemple, la ville de Peterborough, en Ontario, a formé un Comité consultatif sur le développement durable qui présente des recommandations sur la politique et les programmes locaux.

Certaines administrations locales proposent l'élaboration de stratégies globales de développement durable. On envisage une telle approche dans la région du Saguenay/lac St-Jean, au Québec. À Clayoquot Sound, en Colombie-Britannique, un comité directeur supervise un processus communautaire d'établissement d'une stratégie de développement durable pour la région.

D'autres communautés travaillent à l'intégration des considérations environnementales au processus décisionnel local, à partir des mécanismes de planification existants. La ville d'Ottawa, par exemple, perçoit le développement durable comme le principe directeur de son plan officiel qui comportera notamment une stratégie de la conservation. La ville de Richmond,

en Colombie-Britannique, a intégré dans son plan officiel un certain nombre d'objectifs et de principes reliés au développement durable.

Les municipalités ont également rajusté les structures bureaucratiques locales pour faciliter l'intégration des considérations environnementales à la prise de décisions et l'application des principes du développement durable. À Burnaby, en Colombie-Britannique, le poste de planificateur des écosystèmes a été créé pour ajouter la dimension écosystémique à la planification et à l'évaluation des projets et pour éduquer les citoyens et l'administration municipale. L'office de protection de l'environnement de la ville de Toronto assure des services d'information et de recherche sur l'environnement et trie les demandes de développement ou de mise en valeur.

De nombreuses communautés canadiennes abordent les problèmes d'environnement par l'intermédiaire des projets "Vers des villes saines" qui jouissent de l'appui de l'Institut canadien des urbanistes et de Santé et Bien-être social Canada. Des approches globales, qui comprennent des initiatives et une participation communautaire considérable, sont appliquées pour améliorer les conditions sanitaires dans les villes. Il est possible que les objectifs et les résultats de ces programmes soient semblables aux objectifs et aux résultats des stratégies locales de développement durable. Citons l'exemple de la ville de Toronto dont le bureau municipal des services de santé applique actuellement une politique qui s'accompagne d'un appel à une "stratégie de gestion durable".

Des programmes destinés à réduire et à recycler les ordures ménagères ont été introduits dans bien des communautés à travers le pays. Le recyclage des bouteilles, des canettes et des journaux, après tri dans les foyers et collecte sur le trottoir dans un "conteneur bleu" destiné à les recevoir, est un programme familier à bien des Ontariens. Des communautés comme Toronto et Ottawa encouragent également le compostage, par les Ontariens, des restes de table et des résidus végétaux des cours ontariennes en distribuant des composteurs domestiques à prix réduit. Certaines municipalités envisagent le compostage communautaire sur une grande échelle, mais celui-ci est jusqu'à maintenant limité à la collecte saisonnière des feuilles et des résidus végétaux des cours et des jardins.

Certaines administrations locales élaborent actuellement des politiques et des programmes pour répondre aux problèmes planétaires. La municipalité de Toronto, par exemple, envisage la mise de l'avant d'initiatives pour réduire les émissions de carbone en guise de contribution à la lutte contre l'"effet de serre" et contre le changement climatique mondial. La ville de Toronto sera l'hôte d'une conférence internationale sur les problèmes urbains du développement durable et sur les mesures municipales pour y faire face. Cette conférence, appelée "Metro World 1991", aura lieu en juin 1991.

Des initiatives régionales variées, d'un bout à l'autre du pays, sont aussi axées sur l'intégration des objectifs du développement durable aux activités canadiennes. Le Plan d'aménagement de la région du détroit de Lancaster, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le Plan de gestion des versants de l'est, en Alberta, illustrent les processus multisectoriels existants qui harmonisent les problèmes d'environnement et de développement. Le Meevasin Valley One Hundred Year Conceptual Master Plan, en Saskatchewan, est un exemple d'approche plus originale de l'intégration des questions de conservation et de développement, à l'intérieur d'une région. Il faut aussi signaler l'élaboration d'une Stratégie inuit régionale de conservation par la Conférence circumpolaire inuit, visant à protéger le territoire traditionnel des Inuit, à préserver la capacité d'autorégénération des ressources naturelles de l'Arctique et des processus écologiques et à développer l'économie inuit dans le sens du développement durable. Enfin, la Stratégie inuit régionale de conservation est perçue comme partie intégrante d'une stratégie proposée à l'échelle internationale pour la conservation des régions circumpolaires.

8. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MISES DE L'AVANT PAR D'AUTRES INTERVENANTS DE L'ENVIRONNEMENT

Vingt universités et collèges canadiens à travers le pays ont commencé à ouvrir des instituts de recherche pour le développement durable ou à mettre au point des programmes pour une exploration interdisciplinaire des questions et problèmes reliés au développement durable, dans le cadre de leurs programmes réguliers. De plus en plus, des programmes axés sur la réflexion et la

recherche en matière de développement durable sont intégrés aux programmes réguliers des facultés de sciences sociales et de sciences humaines ainsi qu'aux programmes d'agriculture, de biologie, de physique et de sciences vétérinaires. De nombreux organismes s'engagent dans le financement de ces programmes. Par exemple, les compagnies Dow Chemical Canada Inc. et Inco Ltd. ont financé un cours de gestion du développement durable d'une école de commerce (University of Western Ontario). Certaines recherches proposées à ces instituts de recherche comportent l'analyse de l'interaction environnement-économie de façon à intégrer les considérations environnementales au processus décisionnel, l'examen de l'utilisation faite par l'homme des océans, la promotion de systèmes de production de denrées obéissant aux principes du développement durable, la modélisation des perspectives d'avenir en matière de développement durable, l'établissement d'une comptabilité de l'environnement et l'intégration des considérations du développement durable aux décisions des secteurs commercial et industriel.

L'attitude des associations industrielles et commerciales canadiennes sur la question du développement durable en matière d'environnement changent rapidement. En mai 1989, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) était formé. Parmi les buts poursuivis, l'organisation à but non lucratif et politiquement indépendante des chefs de 150 entreprises canadiennes de premier plan se propose d'améliorer l'environnement et de fournir des recommandations pour l'élaboration et la promotion de méthodes et de politiques économiques saines pour l'environnement. De même, la Chambre de commerce du Canada a publié un rapport du Groupe de travail, intitulé "Une économie saine dans un environnement sain, Un nouveau programme pour le monde des affaires". Le but est d'élever le niveau de sensibilisation des entreprises canadiennes au défi que représentent des méthodes commerciales respectueuses de l'environnement.

Des entreprises ne font pas qu'investir beaucoup dans une nouvelle technologie sûre pour l'environnement, elles modifient également leur façon de gérer leurs affaires et de concevoir leurs produits. Nombreuses sont maintenant celles qui affectent un cadre à la planification environnementale. Dow Chemical Canada, Imperial Oil, Falconbridge, Inco, pour ce citer que celles-là, ont mis au point des politiques ou des codes environnementaux et, parfois, des modèles et des principes de développement durable destinés à

orienter leurs activités et leur développement futurs. Certaines entreprises ont maintenant des sections réservées à l'environnement, dans leur rapport annuel. Par exemple, Dov Chemical Canada a été l'une des premières entreprises à publier un rapport sur les progrès réalisés dans le respect de l'environnement, en 1989. D'autres compagnies entreprennent des vérification environnementales et élaborent des plans de développement durable à long terme. Des organismes de financement se sont également mis de la partie. Par exemple, la Banque Royale et les Services de financement Desjardins ont récemment adopté des politiques environnementales pour orienter leurs opérations internes et se sont engagés à investir seulement dans des projets sûrs pour l'environnement. Plusieurs fonds d'investissement destinés aux compagnies et aux projets respectueux de l'environnement ont également été créés au Canada. Dans la vente au détail, des chaînes d'alimentation de premier plan ont introduit des séries de produits respectueux de l'environnement qui ont été acceptés par la population et se sont révélés un succès sur le plan économique.

Les organismes non gouvernementaux de défense de l'environnement ont joué un rôle décisif dans l'augmentation de la sensibilisation et de l'information en matière d'environnement au sein du gouvernement, des entreprises commerciales, de la communauté et chez les décisionnaires. Par exemple, le Réseau canadien de l'environnement (RCE) travaille de concert avec huit réseaux régionaux pour faciliter la communication et l'interaction entre 1 800 groupes de défense de l'environnement à travers le Canada. Le RCE conserve sa neutralité sur les questions et problèmes en cause, mais agit comme agent de liaison entre les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés à l'environnement. Nombre d'organismes non gouvernementaux d'environnementalistes ont été très actifs à l'échelle nationale, régionale et locale pour aider à déterminer les problèmes d'environnement et les solutions possibles. En outre, beaucoup de ces groupes ont participé activement aux séances de consultation sur la création d'un Plan vert canadien et participent aux tables rondes à tous les niveaux.

9. CONCLUSION

La nécessité de promouvoir des types d'activités économiques et des modes de vie équitables et harmonisés à la philosophie du développement durable a été de plus en plus reconnue, ces dernières années, chez l'ensemble des Canadiens, ce qui place le gouvernement dans une situation où il doit trouver des solutions innovatrices. Le gouvernement fédéral a officiellement souscrit au principe du développement durable et a mis de l'avant des initiatives variées pour promouvoir ce développement durable. Le Plan vert canadien est l'une de ces initiatives les plus visibles ainsi que la réforme du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le processus a été mis en branle, mais l'application des initiatives et des stratégies de développement durable au sein des ministères fédéraux et d'autres administrations nécessitera une approche à long terme. Il n'est pas réaliste de croire que des politiques, des lois, des règlements ainsi que des critères, des méthodes et des approches reliés au processus décisionnel, dont certains existent depuis des décennies, peuvent être modifiés tout de suite. La mise en oeuvre souhaitée nécessitera une approche systématique fondée sur des initiatives interreliées et s'appuyant mutuellement, et nécessitera un examen détaillé et complet des effets environnementaux des programmes et des politiques existants et proposés.

Comme on l'a montré sommairement dans ce rapport, une action environnementale est maintenant enclenchée dans toutes les administrations et touche des intervenants de l'environnement de tous horizons. Cette action conduira à un Canada qui aura intégré plus complètement la philosophie du développement durable. À la Conférence de 1992 au Brésil, le Canada sera probablement en bonne voie de devenir ce qu'il veut être, c'est-à-dire l'un des meilleurs citoyens de la planète pour les questions qui touchent l'environnement.

ANNEXE A

PROGRAMME RELATIF AU CHOIX EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
CATÉGORIES DE PRODUITS ET LIGNES DIRECTRICES APPROUVÉES

PRODUITS ÉCOLOGIQUES OFFERTS PAR LES FABRICANTS

- Lubrifiant ayant subi une opération supplémentaire de raffinage
- Matériaux de construction faits de fibres cellulosiques à base de bois
- Produits à base de plastique recyclé
- Batteries air-zinc
- Peinture à base d'eau
- Papier de qualité à base de papier recyclé
- Divers produits à base de papier recyclé
- Papier journal à base de papier recyclé
- Ventilateurs de récupération de la chaleur
- Couches en tissu
- Peinture à base de solvant
- Sacs à magasinage réutilisables
- Carburants pour véhicules automobiles : mélange d'essence - éthanol
- Systèmes de compostage pour utilisation domestique